



RAPPORT ANNUEL 2016

Société Marseillaise de Crédit





SOMMAIRE

Edito 3

LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Le territoire de la Société Marseillaise de Crédit 4-5
Faits marquants 2016 6-7
Organes d'Administration, de Direction
& Commissaires aux Comptes 8

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Rapport du Directoire 9-19
Le Rapport du Conseil de Surveillance 20
Informations sur les mandataires sociaux 21
Le projet des résolutions 22

LES COMPTES ANNUELS

Bilan 24-25
Compte de résultat 26
Notes annexes aux comptes 27-56

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels 57
Rapport spécial sur les conventions
réglementées 58



Édito



Depuis plus de 150 ans, la Société Marseillaise de Crédit affirme son engagement de grande Banque régionale, au travers de son réseau de 159 agences, de Béziers à Menton.

Au sein du Groupe Crédit du Nord, elle poursuit aujourd'hui sa dynamique d'innovation et de développement en mettant au service de plus de **377 000 clients** son expertise, sa proximité, les qualités relationnelles de ses équipes et son souci de satisfaire au mieux sa clientèle.

En 2016, la SMC a réalisé de très bonnes performances commerciales et financières, marquées par la croissance de son produit net bancaire et de son résultat d'exploitation.

32 000 nouveaux clients nous ont rejoints, permettant une **croissance de 3 %** de notre fonds de commerce.

La Société Marseillaise de Crédit a, de nouveau, renforcé sa contribution au financement de l'économie de ses territoires en distribuant près de **1,8 Md € de nouveaux crédits**.

Aussi les encours **progressent-ils de 10,5 %**, tirés par la production de prêts immobiliers. Le financement à destination des professionnels et des entreprises est resté également dynamique avec une **croissance de 5,5 %**. En deux ans, l'encours de crédits de la Société Marseillaise de Crédit (y compris crédit bail) a progressé de près de 25 % et atteint 6,5 M€ fin 2016.

Les encours de dépôts **progressent de 10,5 % à 6,8 M€**, preuve de la confiance de la clientèle.

Grâce à ce dynamisme commercial et au relationnel développé avec ses clients, la Société Marseillaise de Crédit affiche une **croissance de 0,5 %** de son produit net bancaire, dans un contexte de taux très bas pénalisant ses marges d'intermédiation.

En 2016, la Société Marseillaise de Crédit a continué à renforcer son approche commerciale :

- **en développant l'expertise de ses équipes** (conseillers spécialisés professions libérales, renforcement de la Banque Privée, assistants commerciaux professionnels,...).
- **en multipliant les points de contact entre la banque et ses clients** autour des différents canaux complémentaires : l'agence et le digital. Le modèle « Phygital » est une réalité à la Société Marseillaise de Crédit. La Banque, comme tout le Groupe Crédit du Nord, a été la première à proposer la Synthèse multibanque qui offre au client une vision consolidée de l'ensemble de ses comptes détenus dans n'importe quel établissement bancaire ou financier.

Les conseillers restent au cœur de cette relation. Ils ont tous été dotés de tablettes qui leur permettent aujourd'hui de disposer de « la banque dans leur sacoche ».

La Société Marseillaise de Crédit a également **poursuivi la transformation de son réseau** avec de nombreuses rénovations, la création de l'agence de Mouans-Sartoux et du Pontet Réalpanier, l'ouverture de certaines agences 6 jours sur 7 avec des horaires plus étendus et l'installation d'Espaces Libre Service.

La Banque a poursuivi son soutien et son engagement dans le monde entrepreneurial, culturel, sportif et associatif, et maintenu une politique active de recrutement.

En 2017, la Société Marseillaise de Crédit restera fidèle à son modèle apprécié de sa clientèle et continuera à s'appuyer sur la solidité du Groupe Crédit du Nord. Elle entend bien continuer à participer au développement de l'économie de ses territoires.

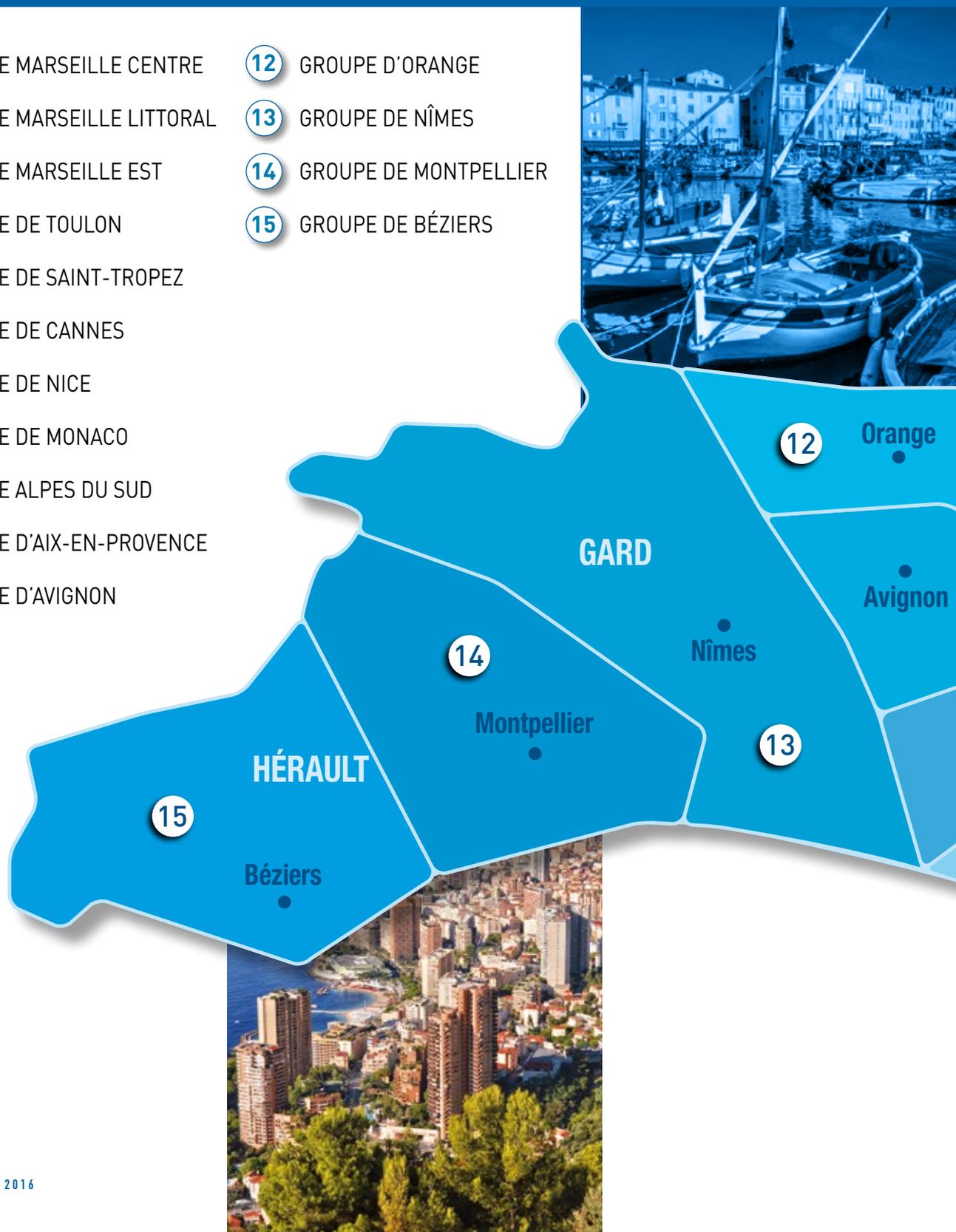
Notre signature « Plus loin, avec vous » est plus que jamais d'actualité.

Bruno DESCHAMP
Président du Directoire

LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT



- ① GROUPE MARSEILLE CENTRE
- ② GROUPE MARSEILLE LITTORAL
- ③ GROUPE MARSEILLE EST
- ④ GROUPE DE TOULON
- ⑤ GROUPE DE SAINT-TROPEZ
- ⑥ GROUPE DE CANNES
- ⑦ GROUPE DE NICE
- ⑧ GROUPE DE MONACO
- ⑨ GROUPE ALPES DU SUD
- ⑩ GROUPE D'AIX-EN-PROVENCE
- ⑪ GROUPE D'AVIGNON
- ⑫ GROUPE D'ORANGE
- ⑬ GROUPE DE NÎMES
- ⑭ GROUPE DE MONTPELLIER
- ⑮ GROUPE DE BÉZIERS





HAUTES ALPES

9

ALPES DE
HAUTE PROVENCE

Manosque

ALPES
MARITIMES

8

Monaco

7

Nice

6

Cannes

5

VAR

Saint Tropez

4

Toulon

10

Aix en Provence

2

Marseille

3

1

VAUCLUSE

11

BOUCHES
DU RHÔNE

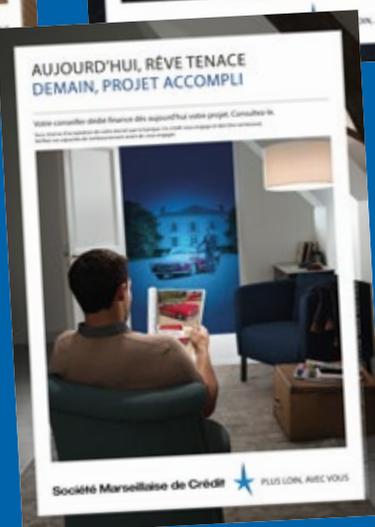
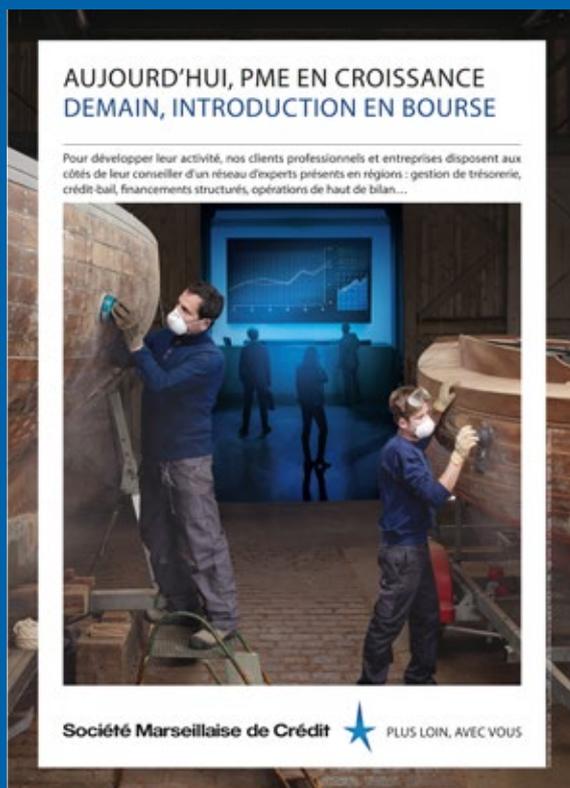
Faits marquants

2016



Une nouvelle communication et signature : plus loin, avec vous

En juin 2016, la Société Marseillaise de Crédit reprend la parole avec une nouvelle campagne de communication qui s'appuie sur les points de force de la Banque : son expertise métiers et la proximité relationnelle avec ses clients. Un engagement fort qui se traduit par une nouvelle signature : plus loin, avec vous.



Un réseau d'agences renforcé

Continuer d'accueillir ses clients dans des espaces modernes et conviviaux est une volonté forte de la SMC. Une dizaine d'agences ont ainsi été rénovées ou relocalisées en 2016 sur tout le territoire.

L'accueil au sein du hall du siège de la Banque au 75 rue Paradis à Marseille a également été repensé avec un espace plus spacieux et lumineux.

La SMC a par ailleurs poursuivi le développement du maillage de son réseau avec l'ouverture d'une nouvelle agence au Pontet, dans le département du Vaucluse.



La SMC célèbre ses 100 ans de présence sur Monaco !

En 2016, la Société Marseillaise de Crédit a célébré les 100 ans de sa présence sur Monaco. A cette occasion, la Banque a convié plus de 300 clients, institutionnels et partenaires du Groupe de Monaco, à une très belle soirée au Monte-Carlo Country Club, en présence des équipes et des membres du Directoire de la SMC, et de son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II.



Des partenariats actifs et pérennes sur tout le territoire

Banque régionale engagée sur ses territoires, la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2016 ses partenariats, dans le domaine du sport, de la culture et de l'entrepreneuriat. Ces soutiens témoignent de la volonté de la Banque de contribuer au développement et au rayonnement de son territoire, en accompagnant les principales initiatives locales.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe	AYMERICH	Président	
Philippe	AMESTOY	Vice-président	
Philippe	CALMELS	Membre	
Jean-Pierre	BON	Membre	
Clara	LEVY BAROUCH	Membre	
Stéphan	BROUSSE	Membre	
Françoise	NYSSSEN	Membre	
Valérie	ROUSSELLE	Membre	
Laurence	FRECHE	Membre	
Sylvie	KELLER	Membre	<i>Elue par les salariés</i>
Maurice	VINCENT	Membre	<i>Elu par les salariés</i>

DIRECTOIRE

Bruno	DESCHAMP	Président du Directoire
Michèle	OUALID	Secrétaire Général
Michèle	LECENES	Membre du Directoire
Pierre	CASANOVA	Membre du Directoire

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Ernst & Young

Cabinet Deloitte



COMITE DE DIRECTION



Marketing

Patrimoine

Risques

Marché des Entreprises

Contrôle

Pilotage & Comptabilité

Banque Privée

Ressources Humaines

Communication

Financement des Professionnels de l'Immobilier

Logistique et Organisation

Yves **GUIGAY**

Philippe **ANTRAS**

Gérard **AUSSET**

Patrick **MARGOT**

Franck **DAUTELLE**

Alain **CLAVERIE**

Eric **COULOMBON**

Olivier **JOULAIN**

Philippe **BELLEMIN-NOEL**

Christelle **LEFAIVRE**

Yves **LEPETIT**

Groupes :

Sylvie **BANCHELIN**

Frédéric **POULARD**

Gérard **LACHICHE**

Eric **CHASSON**

Kader **BOUTALEB**

Michaël **NATAF**

Frédéric **GOUJU**

Eric **PLUMENAIL**

Serge **DUMAS**

Christophe **TREVES**

Bernard **GUYAT**

Jean **BALAAM**

Nicolas **GAY**

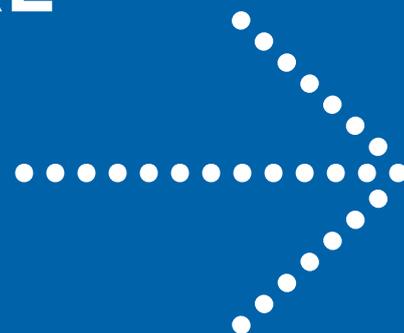
Emmanuel **DUEZ**

Franck **IMBERT**

Pierre **GAVALDA**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2017

RAPPORT DU DIRECTOIRE



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous avons réunis, ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la Société Marseillaise de Crédit au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.



En 2016, la Société Marseillaise de Crédit a réalisé de très bonnes performances, consolidé ses relations avec sa clientèle et son engagement au service du développement économique de ses territoires d'implantation.

→ Une reprise de l'activité mondiale suite à une période d'atonie

Après un démarrage difficile, l'environnement économique et financier de l'année 2016 s'est révélé relativement stable par rapport à 2015.

En zone euro, la politique monétaire expansionniste de la BCE, le léger relâchement budgétaire et le maintien à des niveaux bas des prix du pétrole ont renforcé la croissance, sans pour autant que celle-ci ne décolle réellement. Sur le plan réglementaire, l'année 2016 a vu le renforcement de l'Union bancaire dont deux des trois piliers, le Mécanisme de Supervision unique et le Mécanisme de Résolution unique, sont à présent entrés en vigueur, contribuant ainsi à la solidité et à la stabilité du secteur bancaire européen. Les banques ont aussi poursuivi le renforcement de leurs fonds propres. D'autres réformes sont à venir, en particulier s'agissant des discussions dites de « Bâle IV », liées à la revue des modèles de pondération des risques.

Aux Etats-Unis, après un premier semestre 2016 difficile, l'activité s'est redressée mais est restée inférieure à son potentiel. Par conséquent, malgré un taux de chômage resté à un bas niveau, la Fed a dû maintenir un rythme de remontée de son taux directeur plus lent que lors des cycles de resserrés monétaires précédents. Enfin, les pays émergents ont confirmé la phase de modération de leur rythme de croissance dans laquelle ils étaient rentrés en 2015, illustrée par le ralentissement structurel de la croissance chinoise lié à la réorientation de son modèle économique ainsi que par les difficultés du Brésil et de la Russie, qui font face à une insuffisance d'investissements. Par ailleurs, l'année 2016 a aussi été marquée par la résurgence brutale du risque politique qui a pesé sur la conjoncture internationale.

Au total, bon nombre de ces incertitudes devraient perdurer en 2017, ce qui pourrait générer de la volatilité sur les marchés des actifs et des changes. Dans ce contexte, les banques centrales devraient continuer d'apporter leur soutien à l'économie mondiale au travers de politiques accommodantes, notamment en zone euro. Les taux d'intérêts de marché devraient donc rester à des niveaux historiquement bas, sans pour autant obérer une légère pentification de la courbe des taux.

En France, la croissance du PIB a été légèrement supérieure à 1,0 % en 2016 et s'avère en-dessous des prévisions. La consommation des ménages a progressé en début d'année mais s'est ensuite essouffée et l'investissement des entreprises n'a été favorable que sur la fin de l'année 2016. La conjoncture devrait rester difficile en 2017 avec la remontée des prix du pétrole qui aura un effet haussier sur l'inflation ; les taux d'intérêts devraient poursuivre leur pentification..

→ Un contexte régional toujours maussade

Au printemps, l'activité économique a été pénalisée par les mouvements sociaux contre la Loi Travail qui ont entraîné le blocage de la raffinerie et du dépôt pétrolier de Fos-sur-Mer. Même si l'Euro de football a eu un impact positif dans les villes qui ont accueilli des matchs, l'activité touristique a ensuite beaucoup souffert dans la région à la suite de l'attentat de Nice du 14 juillet qui a entraîné une chute des réservations.

En 2016, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B et C) a augmenté de 1,8 % en PACA et de 2,0 % dans le département de l'Hérault, alors que leur nombre n'a pas varié en France métropolitaine sur la période. La tendance est un peu meilleure dans le Gard, avec une diminution de 0,5 % sur un an.

En 2016, le nombre de créations d'entreprises n'a augmenté que de 1,4 % en PACA, plaçant notre région au 10ème rang des treize nouvelles régions. Le nombre de défaillances d'entreprises a sensiblement diminué : - 9,8 % en PACA, contre une baisse de 8,3 % au niveau national (source ALTARES).

→ Dans un contexte économique régional toujours contraint, la Société Marseillaise de Crédit confirme son dynamisme commercial et affiche des résultats financiers solides

Plus de 32 000 nouveaux clients ont rejoint la Société Marseillaise de Crédit en 2016, dont plus de 25 000 particuliers, près de 6 000 professionnels et associations et 1 000 entreprises et organismes institutionnels.



Le Produit Net Bancaire est en croissance de 0,5 % à 371,3 M€.

Retraité de la variation de la provision sur les encours PEL-CEL, des dividendes sur titres de participation et filiales et de l'incidence de certaines évolutions réglementaires (ratio LCR), le PNB affiche une progression de 0,8 % par rapport à l'année précédente.

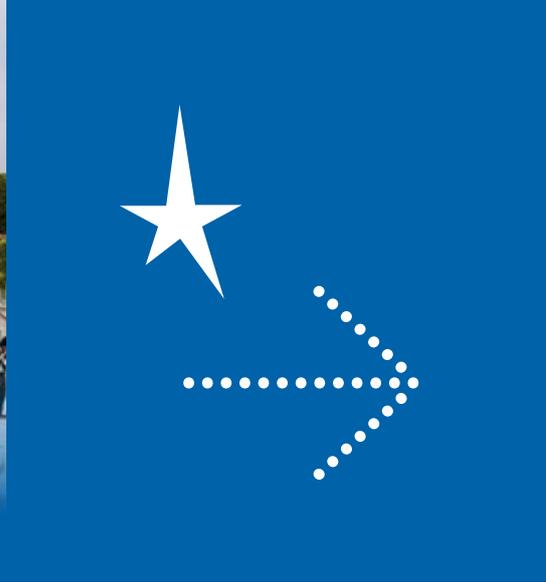
Les frais généraux sont en augmentation de 0,6 % à 237,3 M€.

Le coût du risque atteint 23,8 M€, en diminution de 31,6 % (- 11,0 M€) par rapport à une référence 2015 qui incluait une charge exceptionnelle de 10 M€ liée à des évolutions méthodologiques sur les paramètres retenus au titre du provisionnement statistique.

Le résultat d'exploitation s'établit à 110,2 M€ (+ 11,7 %).

Les gains sur cessions d'actifs s'élèvent à 1,1 M€, contre 10,4 M€ en 2015 (dont une plus-value nette de 9,7 M€ sur la cession des titres Banque Courtois et Banque Rhône-Alpes).

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 71,4 M€, en diminution de 2,0 %.



→ La Société Marseillaise de Crédit amplifie le développement de ses relais de croissance

Après une année record en 2015 (2,0 Md€) portée par les crédits immobiliers, la production de crédits a atteint 1,8 Md€ en 2016, dont 1,1 Md€ auprès de la clientèle de particuliers et 0,7 Md€ auprès de la clientèle de professionnels et d'entreprises. Les encours de crédits bancaires et de crédit-bail atteignent 6,5 Md€ en décembre 2016, en progression moyenne de 10,8 % sur l'année.

La collecte assurance vie reste au niveau de 2015, année qui avait été marquée par un fort dynamisme (+ 18 % par rapport à 2014).

En dépit d'un contexte plus contraint sur les marchés financiers, la souscription de SICAV FCP a progressé de près de 17 % par rapport à 2015.

La production de Gestion Initiale a bénéficié d'une dynamique exceptionnelle en 2016, avec 1 200 contrats souscrits. Cette option lancée en 2015 permet à nos clients Premium de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs.

L'activité de la Banque Privée poursuit son développement :

- près de 650 foyers clients en décembre 2016, soit une progression de 35 % sur un an et une collecte nette de 238 M€ en augmentation de 63 %
- un PNB en progression de 47 % par rapport à 2015

L'activité de Change et Taux affiche de très bons résultats avec une progression de 0,7 % après un exercice 2015 exceptionnel (+ 57,9 % de progression par rapport à 2014).

S'agissant de la distribution de produits d'assurance, l'année a été marquée par une forte activité. Lancée début 2016, l'Assurance des Accidents de la Vie a remporté un franc succès avec plus de 3 000 contrats vendus. Après deux années réussies, notre offre Multi Risque Habitation continue d'être portée par une vraie dynamique commerciale (plus de 5 700 contrats vendus en 2016).

→ La Société Marseillaise de Crédit accélère ses projets de transition digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

La Société Marseillaise de Crédit poursuit ses projets de transformation et la mise en place de nouveautés en 2016 dans le souci de satisfaire sa clientèle avec notamment :

- **le service multi-banque** : en réponse aux besoins de ses clients multi-bancarisés, la Société Marseillaise de Crédit leur propose, depuis le mois de novembre 2016, l'agrégation de compte multi banque. Ce nouveau service sécurisé permet aux clients particuliers ou professionnels d'avoir sur les applications internet, smartphone et tablette de la banque, une vision agrégée des comptes détenus dans n'importe quel autre établissement bancaire ou financier.

En 2017, il sera possible de gérer son budget et de paramétrer des alertes pour être informé des opérations multi banques, mais aussi de disposer d'un coffre-fort pour ses e-factures.

- **le modèle Phygital** : au service de la relation client, ce modèle s'appuie sur une offre omnicanale afin de multiplier les points de contacts avec nos clients, en réponse à leur besoin de mobilité. Equipés depuis 2015 d'une tablette riche en contenu, nos conseillers peuvent, grâce à la signature électronique, ouvrir des comptes en nomadisme et réaliser tous types de transactions bancaires, sur tablette ou par mail et disposent de solution de web conférence. En 2017, l'aménagement des agences sera repensé pour recevoir les clients dans des locaux 2.0.

- **l'amélioration de sa connaissance client** : la Société Marseillaise de Crédit et sa maison mère, le Crédit du Nord, travaillent sur des expériences de parcours clients plus personnalisés et une gestion consolidée de l'approche commerciale tous canaux afin d'adresser, avec pertinence, aux clients et aux conseillers des informations ciblées.

→ Evolution du réseau d'agences

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2016 l'adaptation de son organisation et l'ajustement de son dispositif commercial afin d'accompagner l'évolution des attentes de ses clients.

L'expérimentation Ecosystème conduite sur le Groupe de Nice en 2015 a été étendue en 2016 à l'ensemble du réseau ce qui s'est notamment traduit par les évolutions suivantes :

- 15 agences de plus de 10 collaborateurs sont identifiées comme agences Succursales et bénéficient à ce titre d'une organisation spécifique au cœur des Ecosystèmes.
- 21 Assistants Clientèle Professionnels ont été nommés au sein des agences Succursales,
- 5 Conseillers Profession Libérale ont été nommés au sein d'agences Succursales,
- 3 agences Succursales, ont évolué vers une ouverture 6J/7 sur Marseille,
- 2 agences ont été relocalisées, à savoir Gap et Le Pontet Réalpanier,
- 6 fusions d'agences,
- 8 nouvelles agences en organisation « agence Conseil » ouvertes sur rendez-vous l'après-midi,
- 44 agences ont réduit le service de caisse,
- 3 agences ont supprimé le service de caisse,
- 6 nouveaux automates « Espaces Libre Service » ont été installés.

On notera également la création d'une nouvelle agence à Mouans Sartoux et la rénovation de 29 agences.



→ La Société Marseillaise de Crédit poursuit sa volonté de mobiliser son expertise au service des besoins des clients et de leurs évolutions.

La Banque Privée : une stratégie patrimoniale globale et personnalisée.

Les services de Banque Privée, accessibles à partir d'un million d'euros de patrimoine financier, permettent de répondre aux problématiques complexes qu'un patrimoine de cette importance pose et de proposer des solutions sur mesure.

Six banquiers privés et un ingénieur patrimonial sont présents sur l'ensemble de la région. Aux côtés de leurs clients, ils sont à leur écoute et les conseillent en toute confidentialité dans la constitution, l'organisation, la détention, la valorisation et la transmission de leur patrimoine.

A fin décembre 2016, les encours gérés par la Banque Privée atteignaient 850 millions d'euros (collecte brute de 330 M€ en 2016).

Des conseils personnalisés pour des solutions patrimoniales diversifiées.

Pour les clients Patrimoniaux, la Banque met à disposition à côté du conseiller en agence, un conseiller en patrimoine qui leur apporte l'expertise nécessaire à la gestion et à l'organisation de leurs actifs, tout en respectant leurs objectifs.

45 Conseillers en Patrimoine prennent en charge plus de 50 000 clients.

Le centre de Gestion sous Mandat a été aussi développé, pour offrir aux clients qui le souhaitent une gestion déléguée de leurs actifs financiers en fonction de leurs objectifs de placement.

Huit gérants sont au service de près de 2 150 clients, avec un encours géré proche de 800 millions d'euros.

Des experts à proximité dédiés aux problématiques Entreprises et Professionnelles.

Grâce aux conseils et à l'expertise de ses équipes, la Société Marseillaise de Crédit accompagne ses clients entreprises sur son territoire mais également à l'international.

• Un Conseiller et un Gestionnaire clientèle au service de chaque client

Chaque entreprise cliente est accompagnée par un binôme composé d'un conseiller et d'un gestionnaire.

Le conseiller entretient des relations de proximité avec ses clients. Parce qu'il a une culture de banquier, il sait appréhender les différentes facettes de leur activité et préconiser des solutions pertinentes, cohérentes et performantes pour leur entreprise.

Le gestionnaire de clientèle est l'interlocuteur quotidien des services comptables et financiers des entreprises.

Ce binôme permet aux clients entreprises de bénéficier d'une grande réactivité et d'une grande qua-

lité de service dans une relation personnalisée et stable dans le temps.

En 2016, la SMC a renforcé ce binôme dans chaque centre d'affaires, de nombreuses formations, journées métiers ont été organisées pour maintenir au niveau d'expertise attendu de ce binôme qui est une originalité de la Banque sur son territoire.

• Des spécialistes qui apportent leur expertise dans la gestion des flux, les financements et les services

La Banque met à la disposition de ses clients des spécialistes qui les guident dans de nombreux domaines comme le commerce extérieur, la gestion d'actifs, l'épargne salariale, les moyens de paiement, le crédit-bail, les opérations de haut de bilan.

• Un accompagnement de l'activité à l'international

La Société Marseillaise de Crédit dispose d'une offre complète, adaptée aux attentes de ses clients qu'elle conseille notamment sur la gestion du risque de change et de taux, la maîtrise du risque clients et du risque pays, et la gestion de leurs flux à l'international.

Ainsi, une équipe dédiée de quatre gestionnaires polyvalents peut être contactée par les clients, certaines entreprises apportant directement les opérations sur le site d'Aubagne. Les gestionnaires COMEX se déplacent aussi pour des opérations spécifiques dans l'entreprise.

• Un renforcement du marché des Professionnels

Après avoir renforcé de 50 % ses forces commerciales sur le marché des professionnels en 3 ans et créé le métier de Conseiller spécialisé sur les professions libérales en 2015, la Société Marseillaise de Crédit a créé en 2016 le métier d'Assistant Clientèle des Professionnels et nommé 21 collaborateurs sur ce poste.

→ La Société Marseillaise de Crédit, des engagements dans l'excellence relationnelle et la satisfaction de nos clients.

Nos actions d'innovation, d'organisations commerciales sont guidées par la volonté d'être aux côtés de nos clients et leur simplifier la vie.

Afin de s'assurer d'un niveau de qualité élevé, nous pilotons mensuellement la qualité de notre accueil téléphonique, réalisons des appels mystères en agences, adressons des mails mystères pour nous assurer de la réactivité et de la qualité des écrits et mettons en place une vague annuelle de visites mystères dans toutes les agences.

Chaque année, la Société Marseillaise de Crédit propose ainsi à ses clients d'évaluer la qualité de l'accueil qui leur est réservé, leur relation avec leur conseiller attitré, mais aussi la qualité et la performance des produits et services qui leurs sont proposés.

La note de satisfaction client recueillie par chaque agence est un élément essentiel d'appréciation de sa performance annuelle et permet de mener les plans d'action nécessaires.

Les résultats obtenus (1) par la Société Marseillaise de Crédit en 2016 sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

Particuliers : 78

Professionnels : 74

Entreprises : 76

Dans le respect de notre engagement qualité auprès de nos clients, chaque agence a établi un plan d'actions sur la base de ses résultats au baromètre de satisfaction.

(1) Baromètre de mesure de la satisfaction client réalisé par l'institut CSA auprès de 70 clients par agence.

En raison de l'évolution du dispositif de mesure de la satisfaction client en 2016 (harmonisation de l'échelle de notes avec celles du baromètre concurrentiel et déclinaison des notes par cibles prioritaires), les notes obtenues en 2016 ne peuvent être comparées à celles de 2015.

→ Les collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit sont au cœur de la stratégie de la Banque. Ils sont professionnels et engagés.

Notre politique de recrutement

La Société Marseillaise a recruté 72 collaborateurs en 2016 pour accompagner son développement.

Ces recrutements concernent les métiers en agence, en relation directe avec la clientèle (conseillers de clientèle professionnels ou entreprises, directeurs d'agence, etc.).

Les profils des collaborateurs intégrés sont variés : des jeunes diplômés de Bac+2 à Bac+5, débutants ou disposant d'une première expérience réussie et des candidats plus expérimentés.

Des collaborateurs en alternance

En 2016, la Société Marseillaise de Crédit a accueilli près de 100 étudiants souhaitant préparer leur diplôme en alternance dans la Banque. L'objectif de la Banque est de les aider à obtenir leur diplôme et de les former tout au long d'un parcours qui nécessite motivation et implication.

Un accompagnement des collaborateurs dans la montée en compétence et dans leur parcours professionnel

Les métiers sont exigeants : la stratégie fondée sur l'excellence de la relation client nécessite un comportement professionnel de l'ensemble de nos collaborateurs et particulièrement de nos conseillers. Pour les accompagner dans leur professionnalisme et les faire monter en compétence, en plus des formations métier, nos collaborateurs bénéficient d'un suivi personnalisé de la Direction des Ressources Humaines.

En 2016, la Société Marseillaise de Crédit a investi plus 40 000 heures de formation.

150 collaborateurs ont suivi des cycles métiers pour les accompagner dans leur nouveau métier.

15 conventions commerciales ou managériales ont été organisées, pour échanger, donner de la visibilité et du sens aux différents métiers au sein de la Banque.



Activité commerciale

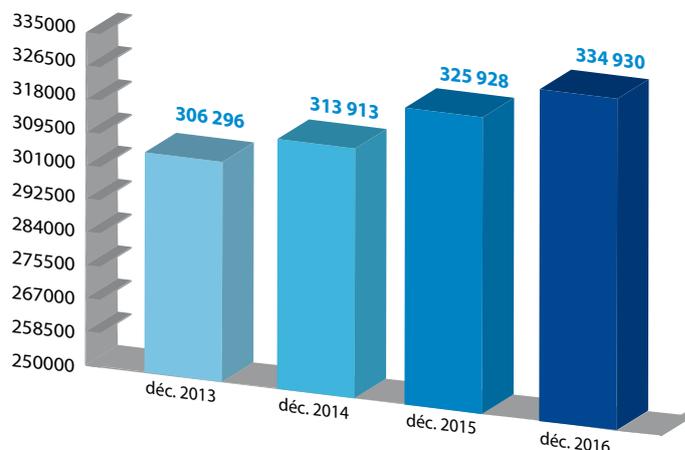
→ Poursuite du développement du fonds de commerce des Particuliers

Après une année 2015 historique en matière de conquête de nouveaux de clients, portée par une vague sans précédent de rachats immobiliers, l'année 2016 se présente en retrait de 6,5 %, avec 25 400 entrées en relation. La croissance du fonds de commerce actif de **Particuliers** n'en demeure pas moins à un niveau élevé, à **+ 2,8 % en rythme annuel**. A fin décembre 2016, le fonds de commerce compte près de 335 000 clients Particuliers actifs.

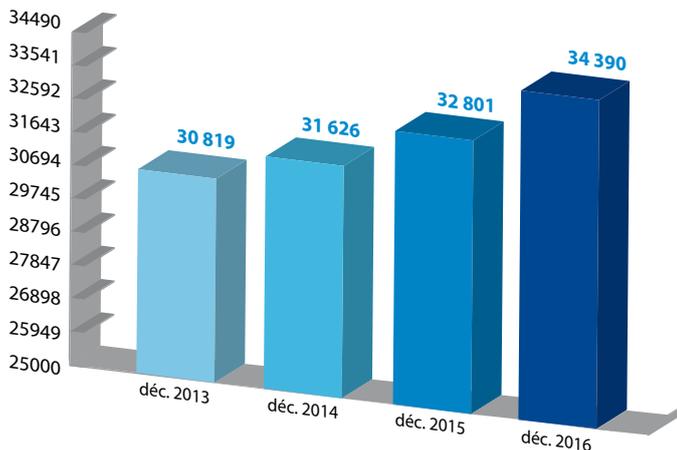
La progression du fonds de commerce bénéficie des efforts de conquête liés à la recommandation et aux synergies avec les marchés du Professionnel et de l'Entreprise.

La mise en place depuis quelques années d'une Liste des Contacts Prioritaires (LCP) continue à porter ses fruits en matière d'intensification de l'équipement de notre clientèle : 47 % des clients sont équipés en 6 produits et plus. La LCP permet en effet à nos conseillers de cibler leurs clients à contacter de façon plus pertinente en fonction d'événements de leur vie ou de scoring d'appétence.

Fonds de commerce de clients Particuliers actifs



Fonds de commerce clients professionnels actifs



→ Maintien d'une forte dynamique sur le marché du Professionnel

La clientèle de Professionnels progresse à un rythme très soutenu.

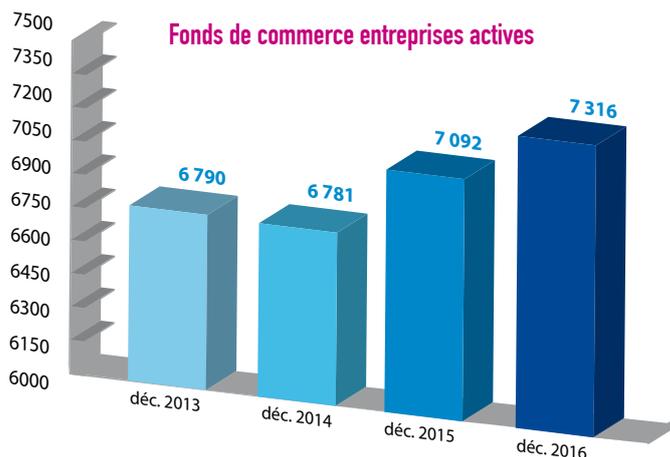
La dynamique d'entrées en relation, plus de 5 500 nouveaux professionnels, s'accompagne d'une attention particulière sur la qualité des prospects ciblés : plus de 45 % sont des entreprises créées depuis plus de 2 ans et, parmi les entrées en relation qualifiées, 24 % sont des Professions Libérales. Au final, le fonds de commerce actif enregistre une progression de 4,8 % (hors relation privée). Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif de proximité de la Société Marseillaise de Crédit avec d'une part, une offre adaptée de produits et services et d'autre part, la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation.

L'équipement de la clientèle des Professionnels est soutenu par le succès de l'offre packagée Convention Alliance, détenue par plus de 70 % des clients. Par ailleurs, 48 % des clients sont en relation à la fois commerciale et privée

→ Nouvelle progression du fonds de commerce des Entreprises

Le fonds de commerce actif des **Entreprises** est en hausse marquée de 3,2 %. Une entrée en relation sur quatre se fait sur des sociétés réalisant plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires. Le nombre de clients dont la Société Marseillaise de Crédit est le banquier principal progresse de 5,2 % pour les Entreprises réalisant moins de 7,5 M€ de chiffre d'affaires et de 5,9 % sur les Entreprises réalisant plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires.

Fonds de commerce entreprises actives





Activité commerciale

→ Les encours d'épargne bilancielle demeurent en très forte progression

Les encours moyens d'épargne bilancielle ont progressé sur un an de 10,5 %, très largement tirés à la hausse par les encours de dépôts à vue.

Après deux années consécutives, 2014 et 2015, déjà marquées par une très forte collecte de dépôts à vue, la tendance se poursuit en 2016. Sur un an, les encours moyens de dépôts à vue ont progressé de 8,7 % sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, ils s'inscrivent également en forte croissance à + 18,7 %.

Au total, plus de 600 M€ de dépôts bilanciels ont été collectés sur un an, les clients bénéficiant toujours d'un excédent de trésorerie important dans un contexte de faible reprise économique.

Les encours de CERS augmentent de 2,0 % d'une année à l'autre. Les avoirs sur Livret A sont stables, tandis que ceux des LDD et des Comptes Sur Livret (CSL) détenus par les Particuliers sont en légère baisse, en raison d'arbitrages au profit des supports d'assurance-vie qui drainent l'épargne des ménages. En revanche, la collecte d'Épargne Logement reste toujours bien orientée, avec un encours en progression de 4,4 % en moyenne annuelle.

S'agissant des clientèles commerciales, le compte sur livret dédié aux Institutionnels et les comptes à terme (CAT) continuent à afficher des progressions remarquables des encours moyens, de près de 20 % sur un an. Le volume d'épargne sur les CSL institutionnels et les CAT se positionne légèrement au-dessus de 1 Md€ en fin d'année, en hausse de plus de 170 M€ sur douze mois.

→ Lancement de nouveaux produits

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2016 :

- **Sur le marché des Particuliers, la nouvelle « Assurance Accidents de la Vie »** permet à nos clients de bénéficier d'une couverture en cas d'accidents de la vie privée (accidents domestiques, médicaux, catastrophes naturelles, agressions ...). Cette assurance peut couvrir toute la famille et s'adapte aux besoins du client selon deux formules, « Essentielle » et « Sérénité ».

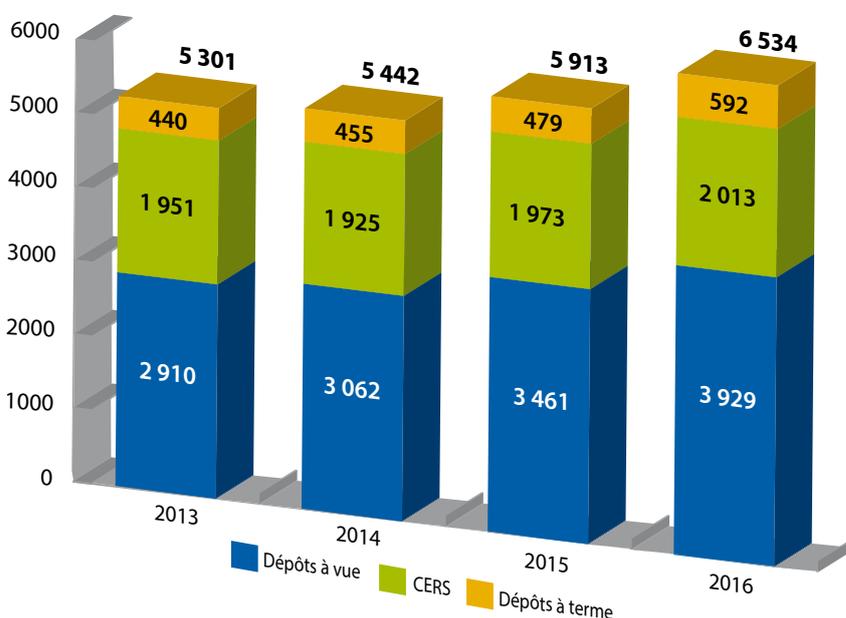
- En fin d'année, la Société Marseillaise de Crédit a lancé la commercialisation d'une offre **d'Assurance Auto**, en complément de la Multirisque Habitation.

- Depuis novembre 2016, grâce à la **Synthèse multibanque**, nos clients Particuliers et Professionnels peuvent consulter, dans leur espace client du site Internet de la Société Marseillaise de Crédit, l'ensemble de leurs comptes détenus dans différentes banques. Ils peuvent ainsi suivre à tout moment tous leurs soldes et l'historique de leurs mouvements, en toute sécurité, sans avoir besoin de se connecter à plusieurs sites bancaires.

- **Sur le marché des Professionnels**, la Société Marseillaise de Crédit bénéficie de l'accord signé par sa maison mère, le Crédit du Nord, avec la plateforme *jedeclare.com* développée sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables afin de permettre l'échange dématérialisé entre la banque et l'expert comptable des relevés de compte et des liasses fiscales de nos clients communs Entreprises et Professionnels.

- **Sur le marché des Entreprises**, une nouvelle application mobile a été lancée, disponible sur Apple Store et Google Play, permettant d'embarquer la gestion de la banque sur son portable.

Encours moyens annuels de dépôts bilanciels



→ Epargne hors-bilan : progression des encours d'assurance-vie, mais un contexte plus délicat pour les SICAV et FCP

L'encours d'assurance-vie, supérieur à 3,8 Md€, poursuit sa progression en 2016, à + 3,2 % en moyenne annuelle, en légère décélération par rapport à l'évolution de 2015.

Après des années de fortes progressions, la collecte brute d'assurance-vie reste dynamique à 544 M€, en légère baisse par rapport à 2015 (- 0,3 %), témoignant d'une activité plus ralentie en épargne financière.

Dans un contexte boursier difficile, l'encours de SICAV-FCP à moyen et long terme est en baisse de 4,6 % à 210 M€. L'encours de SICAV-FCP court terme continue de diminuer, avec un encours moyen limité à 31 M€ en 2016.

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 5,8 % en moyenne annuelle, atteignant 11,4 Md€ fin 2016.

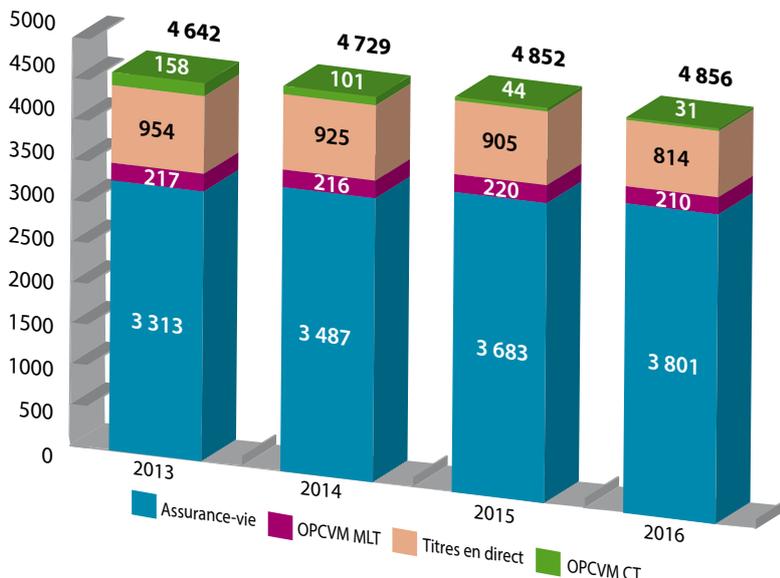
→ Après une année 2015 exceptionnelle, un retrait sur le crédit immobilier en 2016

L'année 2015 avait été marquée par un niveau record de production de crédits immobiliers, favorisé par une vague sans précédent de rachats à la concurrence. Dans ce contexte, la production de 2016 qui avoisine 1,0 Md€ s'affiche en repli de 18 % par rapport à 2015, mais à un niveau cependant très supérieur aux productions 2012 / 2014.

L'encours de crédits immobiliers reste ainsi toujours bien orienté, en progression de 14,3 % en moyenne sur l'année, pour s'établir à 3,7 Md€ à fin 2016, avec une part de marché orientée favorablement.

La Société Marseillaise de Crédit continue de mener une politique sélective en matière de risque tant en matière de montant d'apport personnel que de taux d'endettement et commercialise des crédits à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Encours moyens annuels d'épargne hors-bilan



→ Une année dynamique pour les prêts à la consommation aux particuliers

Notre force de vente s'est fortement mobilisée sur le crédit personnel tout au long de l'année. La production est en hausse de + 12,2 %, tandis que les encours moyens progressent de 2,8 %.

L'encours total de crédits aux Particuliers s'élève à 4,1 Md€ en fin d'année, en progression de 13,6 % en moyenne annuelle.

→ La Société Marseillaise de Crédit contribue au financement de l'économie

La Société Marseillaise de Crédit participe activement au financement de l'économie et au développement des PME dans la région.

Notre établissement enregistre en effet une performance soutenue sur les crédits de financement aux PME avec près de 700 M€ décaissés sur l'année sous forme de crédits d'équipement ou de crédits-baux, en progression de 3,4 % par rapport à 2015.

des encours atteint 5,5 % en moyenne annuelle, dont + 9,6 % sur le crédit moyen long terme.

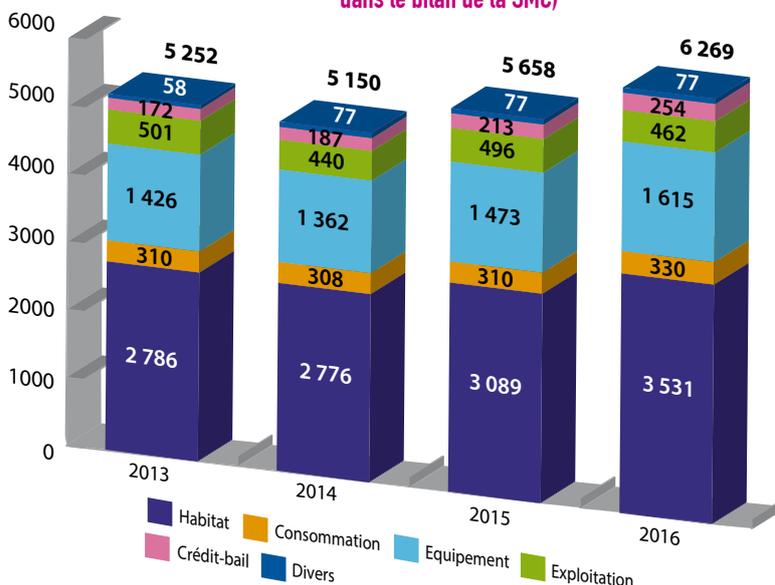
L'année 2016 a été marquée par une activité exceptionnelle sur le crédit-bail sur les marchés du Professionnel et de l'Entreprise. La production de crédit-bail affiche une hausse de 18,5 % par rapport à 2015 et l'encours moyen progresse de 19,4 % d'une année sur l'autre.

La seule production de crédits d'équipement sur le marché Entreprises a été très active cette année, en progression de 7,0 %.

Ce dynamisme sur la production a favorisé des évolutions soutenues des encours aux Entreprises qui s'élèvent au total à 2,1 Md€. La progression

L'encours total de crédits à la clientèle de Professionnels et d'Entreprises (y compris crédit-bail) s'élève à 2,3 Md€ en fin d'année, en progression de 6,8 % en moyenne annuelle.

Encours moyens annuels de crédits (y compris crédit-bail non repris dans le bilan de la SMC)





Evolutions financières

Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire est en croissance de 0,5 % à 371,3 M€.

Afin de présenter une approche économique de la performance financière, il convient de retraiter les éléments suivants non récurrents ou liés à des évolutions réglementaires :

- l'incidence des mouvements de provisions sur les encours de PEL et CEL : produit de 2,4 M€ en 2016, contre une charge de 2,4 M€ en 2015
- la diminution des dividendes reçus sur titres de participation et filiales : 0,1 M€ en 2016, contre 2,6 M€ en 2015, les titres Banque Courtois et Banque Rhône-Alpes ayant été cédés au Crédit du Nord fin 2015
- le coût en année pleine, en 2016, des liquidités nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires (ratio LCR en vigueur depuis le 1er octobre 2015) : 4,3 M€ en 2016 (sur 12 mois), contre 1,0 M€ en 2015 (sur 3 mois)

Retraité de ces éléments, le PNB affiche une progression de 0,8 % par rapport à l'année précédente

La marge nette d'intérêts retraitée de ces éléments s'inscrit en repli de 4,7 % malgré une forte collecte de dépôts bilanciels et la production de crédits mieux margés. La marge d'intérêts pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas et des renégociations des crédits immobiliers.

Les commissions nettes sont en progression de 3,1 %, portées par la bonne tenue des commissions de services qui s'inscrivent en hausse de 3,6 % (+ 6,4 % hors coût lié aux nouvelles exigences réglementaires en matière de ratio LCR mentionné ci-dessus). Cette évolution est tirée par la conquête dynamique observée en 2015, l'effort marqué d'équipement de notre clientèle et la perception de commissions variables sur assurances.

	2016 M€	2015 M€	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Intérêts nets et revenus divers	216,9	219,7	- 2,8	- 1,3
Commissions nettes	154,4	149,7	+ 4,7	+ 3,1
Produit net bancaire	371,3	369,4	+ 1,9	+ 0,5

Les commissions financières sont en hausse de 2,0 % malgré un contexte de marché difficile et volatil, notamment sur le premier semestre 2016. Elles bénéficient de la bonne évolution des commissions d'ingénierie financière, la Société Marseillaise de Crédit ayant accompagné un nombre significatif d'entreprises régionales en tant que conseil pour des projets de cession ou de transmission et pour des financements structurés.

Les frais généraux

	2016 M€	2015 M€	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Charges de personnel	-116,1	-114,8	- 1,3	+ 1,1
Impôts et taxes	-8,5	-8,2	- 0,3	+ 4,0
Autres charges	-102,7	-103,9	+ 1,2	- 1,1
Amortissements	-10,0	-9,0	- 1,0	+ 10,8
Frais généraux	-237,3	-235,9	- 1,4	+ 0,6

Les frais généraux sont en augmentation de 0,6 % en 2016.

Les charges de personnel affichent une hausse de 1,1 %, en raison notamment de dotations aux provisions pour passifs sociaux (actualisation des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de complément de retraite bancaire).

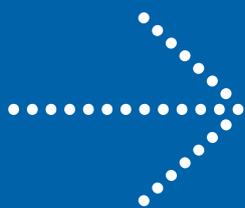
Le montant du CICE s'élève à 1 836 K€ en 2016 (contre 1 866 K€ en 2015) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Les impôts et taxes sont en hausse de 4,0 % en raison principalement de l'augmentation des cotisations au Fonds de Garantie et de Résolution et au Fonds de Résolution Unique (1,6 M€).

Enfin, les autres charges de fonctionnement et les dotations aux amortissements diminuent globalement de 0,2% (- 0,2 M€).

A fin décembre 2016, la Société Marseillaise de Crédit compte 1 310 collaborateurs en activité, effectif en baisse de 3,0 % par rapport à décembre 2015.

	2016	2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Effectif en activité	1 309,8	1 350,3	- 40,5	- 3,0



Le Résultat Brut d'Exploitation

Le RBE comptable s'établit à 134,0 M€, en hausse de 0,4 % par rapport à 2015. Retraité des éléments non récurrents ou liés aux évolutions réglementaires pesant sur le PNB et présentés ci-dessus, le RBE augmente de 1,1 %.

	2016 M€	2015 M€	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Produit net bancaire	371,3	369,4	+ 1,9	+ 0,5
Frais généraux	-237,3	-235,9	- 1,4	+ 0,6
Résultat brut d'exploitation	134,0	133,5	+ 0,5	+ 0,4

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 63,9 %, niveau stable par rapport à 2015. Retraité des éléments précités, il s'élève à 63,6 % contre 63,7 % en 2015, soit une diminution de 0,1 point.

Coefficient d'exploitation	2016	2015	Variation 2016/2015	
			en points	
	63,9%	63,9%	0,0	

Le coût du risque

Le coût du risque de la Société Marseillaise de Crédit s'élève à 23,8 M€ au 31 décembre 2016, en baisse de 31,6 % (- 11,1 M€) par rapport à 2015.

Le coût du risque incluait en 2015 une charge exceptionnelle de 10 M€ liée des évolutions méthodologiques sur les paramètres retenus au titre du provisionnement statistique en vigueur depuis 2013 sur les marchés du Particulier et du Professionnel.

Rapporté au total des crédits consentis par la Banque, le taux de coût du risque est de 0,38 %, contre 0,61 % en 2015. Retraité des éléments exceptionnels mentionnés ci-dessus et de la variation de la provision collective, le taux de coût du risque s'élève à 0,40 % en 2016 contre 0,45 % en 2015.

Sur les marchés du particulier et du professionnel, la charge de risque a diminué très significativement par rapport à 2015 grâce, principalement, à un effet de base favorable sur les paramètres de modélisation de l'outil de provisionnement statistique en vigueur depuis fin 2013. Si l'année 2015 avait en effet fait l'objet d'un « recalibrage » qui avait conduit à

alourdir la charge du risque, l'année 2016 a bénéficié a contrario d'une amélioration des courbes de recouvrement observées qui a conduit à diminuer les taux de provisionnement statistiques utilisés. Il faut toutefois souligner qu'au-delà de ces effets de paramétrage, la tendance favorable observée sur les flux de douteux et contentieux sur le marché des professionnels, dans le prolongement du plan d'action risque engagé sur ce marché fin 2015, a également contribué à cette baisse sensible de la charge du risque.

Sur le marché de l'entreprise, après une année 2015 particulièrement basse, 2016 enregistre une hausse sensible liée à un dossier spécifique qui pèse significativement sur le coût du risque.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux, net des sûretés reçues, s'établit à 53,6 %, en retrait de 6,6 points par rapport à 2015. Cette variation s'explique en très grande partie par le faible taux de provisionnement du dossier entreprise évoqué ci-dessus.

Le taux de provisionnement des créances douteuses compromises atteint 73,9 %, contre 75,3 % à fin 2015.

En matière de provisionnement collectif, la provision est en retrait de 1,3 M€ d'une année sur l'autre, plus particulièrement celle assise sur les dossiers « sains sous surveillance » des marchés de l'Entreprise et du Professionnel en raison d'une baisse de l'assiette de calcul.

	2016 M€	2015 M€	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
<i>Données extraites du bilan au 31/12</i>				
Créances douteuses et contentieuses	494,5	441,6	+ 52,9	+ 12,0
Provisions globales	265,0	265,7	- 0,8	-0,3
Taux de couverture	53,6%	60,2%	- 6,6 pts	

Du résultat d'exploitation au résultat net

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Société Marseillaise de Crédit s'établit à 110,2 M€, en progression de 11,7 % par rapport à 2015, évolution favorablement impactée par les éléments exceptionnels qui pesaient sur le coût du risque 2015.

Les gains sur cessions d'actifs s'élèvent à 1,1 M€, contre 10,4 M€ en 2015 (dont une plus-value nette de 9,7 M€ sur la cession des titres Banque Courtois et Banque Rhône-Alpes).

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 71,4 M€, en diminution de 2,0 %

	2016 M€	2015 M€	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Résultat brut d'exploitation	134,0	133,5	+ 0,5	+ 0,4
Coût du risque	-23,8	-34,9	11,1	-31,6
Résultat d'exploitation	110,2	98,6	11,6	11,7
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,1	10,4	-9,3	ns
Résultat courant avant impôt	111,3	109,0	+ 2,3	+ 2,1
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0	-
Impôt sur les bénéfices	-39,9	-36,1	- 3,8	+ 10,5
Provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	-
Résultat net	71,4	72,9	- 1,5	- 2,0



Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016.

Perspectives de développement

Avec une progression économique européenne modeste sur l'année 2016, le maintien d'une demande intérieure solide sera le principal enjeu pour 2017. La Banque Centrale Européenne continue de soutenir une politique monétaire accommodante en prolongeant son programme d'achat d'actifs à l'horizon fin décembre 2017, une éventuelle hausse des taux directeurs ne serait envisagée qu'à compter de 2018.

Par ailleurs, les conséquences économiques liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne restent très incertaines.

Le secteur bancaire demeure dans un contexte d'évolutions profondes avec la révolution digitale et les nouvelles contraintes réglementaires.

La Société Marseillaise de Crédit poursuit sa démarche d'adaptation avec une transformation en marche. Les actions, menées avec succès, se sont amplifiées et intensifiées pour continuellement faire face aux nouveaux enjeux.

L'année 2017 sera marquée par une accélération du plan de transformation de la Société Marseillaise de Crédit avec la poursuite du renforcement de l'expertise des conseillers, l'enrichissement des outils digitaux et la mobilisation de budgets importants consacrés à l'adaptation du réseau d'agences.



Afin de continuer à figurer sur son territoire en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, la Société Marseillaise de Crédit réaffirme des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- Maintenir comme priorité la **satisfaction de ses clients** et la rythmique de contacts. Notre ambition est de rester sur le podium sur tous les Marchés en visant sur chacun d'eux l'excellence et l'exemplarité ;

- Poursuivre la **dynamique de développement de sa clientèle et de ses revenus**, en priorisant les démarches qualitatives et la montée en expertise de ses conseillers. Comme les années passées, cet élan commercial s'appuiera sur l'activation permanente de ses relais de croissance (distribution de produits d'assurance prévoyance, Banque Privée, Corporate Finance...);

- Maintenir une **rentabilité attrayante** afin de pouvoir financer ses investissements et conserver la confiance de son actionnaire ;

- Poursuivre et accélérer le **processus de transformation déjà bien engagé en 2016**. La nécessaire adaptation de son modèle relationnel (meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle et adaptation de son dispositif d'exploitation) et de son modèle opérationnel (efficacité et rationalisation de nos back offices) sera plus que jamais en marche en 2017.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du Groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Société Marseillaise de Crédit et concernent les principaux risques auxquels la Société est confrontée :

→ **Les risques de Crédit** : La Société Marseillaise de Crédit utilise les méthodes de notation interne du Groupe Crédit du Nord lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis.

→ **Les risques de marché** : La Société Marseillaise de Crédit n'est pas exposée à ce risque.

→ **Les risques opérationnels** : litiges, erreurs, fraudes, défaillances. La Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans le cadre du dispositif global de continuité d'activité du Groupe Crédit du Nord, notamment en matière de système d'information.

→ **Le risque structurel de taux** : il découle des positions à l'Actif et au Passif du Bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). La Société Marseillaise de Crédit bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils ALM de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord à qui la gestion du risque de taux a été déléguée.

→ **Le risque structurel de liquidité** : depuis fin octobre 2015, la Société Marseillaise de Crédit est soumise au nouveau ratio de liquidité relevant de la réglementation européenne (LCR, NSFR). Les exigences de liquidité du Crédit du Nord et de certaines de ses filiales (dont la Société Marseillaise de Crédit) sont suivies sur base consolidée à travers un sous-groupe de liquidité créé à cet effet.

Le risque à long terme est géré en fonction des impasses annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de gestion de bilan (ALM) du Groupe Crédit du Nord. La Société Marseillaise de Crédit se refinance auprès du Groupe Crédit du Nord sous forme d'emprunts au jour le jour ou à terme, et place ses excédents de trésorerie auprès du Crédit du Nord sous forme de prêts à terme.

Informations sur la gestion des risques

La mesure et la surveillance des risques à la Société Marseillaise de Crédit sont développées dans le rapport annuel sur le contrôle interne destiné à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution qui est présenté au Conseil de Surveillance de la Banque.



Informations sur les délais de paiement

Fin 2016, la Société Marseillaise de Crédit a confié à un prestataire, SG EBS, filiale de la Société Générale, l'enregistrement comptable et le règlement des factures fournisseurs.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, les factures sont comptabilisées et payées suivant les conditions de règlement des fournisseurs, généralement au comptant.

De ce fait et en raison d'une vigilance permanente quant au traitement complet et sans délai des factures reçues, l'encours des dettes non échues s'avère très faible.

Les dettes échues correspondent aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai moyen d'environ 6 mois.

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/2016

(en euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ de 60 jours		
Dettes fournisseurs	13 236,10	39 188,27	0.00	49 264,34	101 688,71

Les dates d'échéance correspondent à des conditions calculées à 60 jours date de facture

Actionnariat et évolution des dividendes

Le capital est égal à 24 471 936 €, soit 1 529 496 actions de 16 euros.

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital et des droits de vote de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'un dividende de :

- 41,40 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2013
- 65,30 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2014
- 35,22 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2015

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017 de distribuer un dividende de 25,65 euros par action au titre de l'exercice 2016, égal à l'acompte sur dividende payé le 28 novembre 2016.

Conventions

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2016.

Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance-vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2016, 118 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 444 910,36 euros. Pour mémoire, le total des dépôts transférés en 2016 (1er exercice d'application de la loi) à la Caisse des Dépôts et Consignations a représenté 12 874 223,31 euros pour 2 628 comptes inactifs

A fin décembre 2016, 10 097 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 24 398 401,00 euros.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R 225-81 – R 225-83 - R 225-102 du Code de Commerce)

	2016	2015	2014	2013	2012
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936
Nombre d'actions émises	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	416,6	415,8	407,3	420,4	344,5
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	122,0	146,0	124,0	141,9	118,8
Impôts sur les bénéfices	39,9	36,1	32,9	36,7	27,6
Résultat après impôts, amortissements et provisions	71,4	72,9	65,4	77,2	54,7
Montant des bénéfices distribués (2)	39,2	53,9	99,9	63,3	225,7
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (3)	50,67	69,22	57,23	63,09	57,78
Résultat après impôts, amortissements et provisions	46,67	47,65	42,73	50,47	35,79
Dividende versé à chaque action (2)	25,65	35,22	65,30	41,40	147,60
PERSONNEL					
Nombre de salariés (4)	1 417	1 420	1 447	1 498	1 599
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	62,8	62,4	61,8	63,9	67,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	27,0	28,7	27,6	28,7	28,9

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

(4) Effectif moyen du personnel en activité

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2017

Mesdames, Messieurs,
Le Directoire vous a présenté son rapport
sur la situation de la Banque et son activité
pendant l'exercice 2016.

Le Conseil de Surveillance constate que la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi le développement de son fonds de commerce qui atteint 377 000 clients fin 2016. Il a bénéficié d'une dynamique de conquête importante, avec près de 32 300 entrées en relation.

Grâce à un niveau soutenu de production de crédits, les concours octroyés à la clientèle ont augmenté de 10,5 % en moyenne annuelle, tandis que les encours de dépôts progressaient également de 10,5 %.

Les résultats financiers confirment ces bonnes tendances, avec un Produit Net Bancaire de 371,3 millions d'euros, en progression de 0,5 %.

Conjugué à une hausse des frais généraux limitée à 0,6 %, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 134,0 millions d'euros, en augmentation de 0,4 % par rapport à 2015.

Le coût du risque atteint 23,8 M€, en diminution de 31,6 % (- 11,0 M€) par rapport à une référence 2015 qui incluait une charge exceptionnelle de 10 M€ liée à des évolutions méthodologiques sur les paramètres retenus au titre du provisionnement statistique.



Le résultat d'exploitation s'établit à 110,2 M€ (+ 11,7 %).

Les gains sur cessions d'actifs s'élèvent à 1,1 M€, contre 10,4 M€ en 2015 (dont une plus-value nette de 9,7 M€ sur la cession des titres Banque Courtois et Banque Rhône-Alpes).

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 71,4 M€, en diminution de 2,0 %.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, le Conseil recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.

Le Conseil adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des Collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit pour leur travail et leur mobilisation dans un environnement exigeant.

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2016

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe AYMERICH

Directeur Général : CREDIT DU NORD (jusqu'au 31/12/2016)
Président et Membre du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT
Président du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT; BANQUE COURTOIS (jusqu'au 31/12/2016) ;
BANQUE RHONE ALPES ; BANQUE LAYDERNIER
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE LAYDERNIER ;
BANQUE COURTOIS (jusqu'au 31/12/2016) ; BANQUE TARNEAUD (jusqu'au 31/12/2016) ; BANQUE RHONE ALPES
Administrateur : CREDIT DU NORD ; FRANFINANCE ; ANTARIUS

Philippe AMESTOY

Directeur Général Délégué : CREDIT DU NORD
Président du Conseil d'Administration : ANTARIUS ; STAR LEASE ; NORBAIL IMMOBILIER
Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB, BANQUE NUGER
Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE COURTOIS
Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (jusqu'au 31/12/2016)
Administrateur : ANTARIUS; ETOILE GESTION (jusqu'au 31/12/2016) ; SOGESSUR (jusqu'au 31/12/2015) ; STAR LEASE ;
NORBAIL IMMOBILIER
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (jusqu'au 31/12/2016) ; BANQUE NUGER ;
SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE COURTOIS ; BANQUE TARNEAUD

Jean-Pierre BON

Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Philippe CALMELS

Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Stéphan BROUSSE

Président Directeur Général : Société BROUSSE-VERGEZ
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; ONET SA
Gérant : QUAI RABELAIS ; AXE FRUITS ; ATELIERS DE LA MEDITERRANEE
Conseiller spécial TPE/PME auprès du Président du MEDEF

Françoise NYSSSEN

Président du Directoire : SA ACTES SUD
Président : SAS PAYOT & RIVAGES ; SAS LE ROSIER ; SAS L'ARBRE A LETTRES
Président : SA ACTES SUD PARTICIPATIONS
Administrateur : SA EDITIONS PICARD ; SA EUROPACORP ; SA EDITIONS DU ROUERGUE
Membre du Conseil d'Administration : SA ACTES SUD PARTICIPATIONS
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Gérant : SARL MAUPETIT ; SCI SEGUIER

Valérie ROUSSELLE

Président du Conseil d'administration : SAS CHATEAU ROUBINE
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Directeur Général : SAS COFRADIC
Gérant : ROUBINE ; VINALIE ; TERRA VINI

Clara LEVY-BAROUC

Président du Conseil d'Administration : SFAG (jusqu'au 31/12/2016)
Administrateur du Conseil d'Administration : ETOILE ID ID et ETOILE GESTION (jusqu'au 31/12/2016) ; ANTARIUS ;
SOCIETE GENERALE SFH ; STAR LEASE (en tant qu'Administrateur représentant le CREDIT DU NORD)
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE COURTOIS (en tant que Membre représentant
le CREDIT DU NORD)
Membre du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT (jusqu'au 31/12/2016)

Laurence FRECHE

Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Directeur Général : SAS FRECHE
Co-gérant : SARL FRECHE GESTION
Présidente : ASS. VITROPOLE et VITROPOLE ENTREPRENDRE
Membre élue au Conseil Exécutif : UPE 13
Trésorière : DLR

Maurice VINCENT

Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Sylvie KELLER

Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

MEMBRES DU DIRECTOIRE DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Bruno DESCHAMP

Président du Directoire

Michèle OUALID

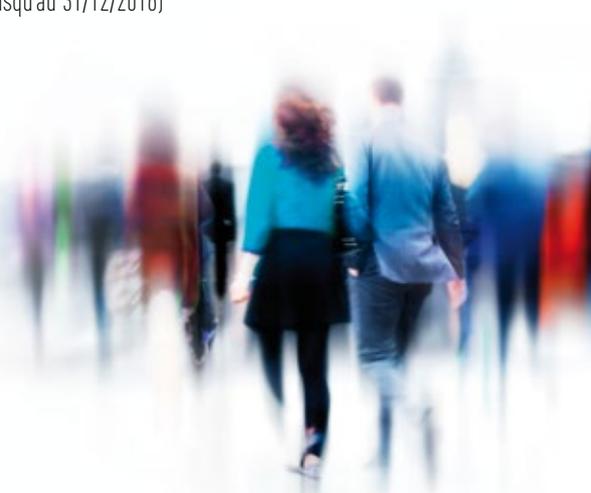
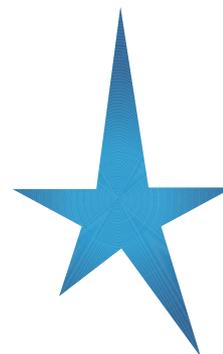
Secrétaire Général

Michèle LECENES

Directeur Régional Délégué

Pierre CASANOVA

Directeur Régional Délégué



Projet des résolutions

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2017

PREMIÈRE RÉOLUTION : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net après impôt de 71 364 957,23 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 71 364 957,23 euros.

Le montant du bénéfice, compte tenu d'un report à nouveau égal à 18 987 638,51 euros, constitue un total distribuable de 90 352 595,74 euros, que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- à titre de dividende 39 231 572,40 €
- en report à nouveau 51 121 023,34 €

Pour mémoire, la réserve légale a été portée à 2 447 193,60 euros en 2013, représentant 10 % du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.

Le dividende, soit 25,65 euros par action, est égal au montant de l'acompte sur dividende payé le 28 novembre 2016.



Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2015 : 35,22 euros par action
- exercice 2014 : 65,30 euros par action
- exercice 2013 : 41,40 euros par action

TROISIÈME RÉOLUTION : Conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.

QUATRIÈME RÉOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2016 aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 873 000 € des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIÈME RÉOLUTION : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer Monsieur Philippe SAVINEL, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

SIXIÈME RÉOLUTION : Réajustement de l'enveloppe de jetons de présence

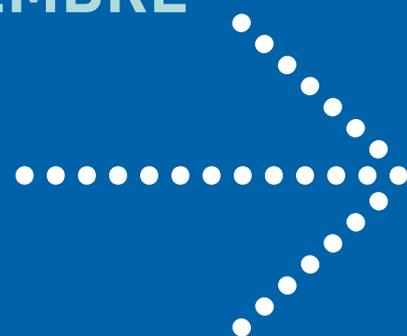
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide, conformément à l'article 19 des statuts, d'allouer aux Membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle maximale de 72 000 euros, à compter de l'année 2017 et ce jusqu'à nouvelle décision.

SEPTIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.



LES COMPTES ANNUELS BILAN AU 31 DÉCEMBRE



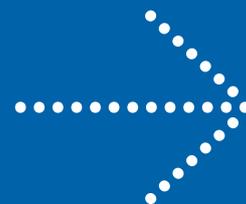


ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
				en valeur	en %
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2	99,8	94,0	+ 5,8	+ 6,2
Effets publics et valeurs assimilées		-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	3	1 893,4	1 695,0	+ 198,4	+ 11,7
Créances à vue		405,4	94,6	+ 310,8	ns
Créances à terme		1 488,0	1 600,4	- 112,4	- 7,0
Opérations avec la clientèle	4	6 459,5	5 888,3	+ 571,2	+ 9,7
Créances commerciales		81,2	66,9	+ 14,3	+ 21,4
Autres concours à la clientèle		6 001,6	5 469,8	+ 531,8	+ 9,7
Comptes ordinaires débiteurs		376,6	351,6	+ 25,1	+ 7,2
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	5	13,5	16,0	- 2,5	- 15,8
Parts dans les entreprises liées	5	7,9	7,6	+ 0,3	+ 3,6
Opérations de Crédit-bail et de location assimilées		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	6	6,8	7,6	- 0,8	- 10,4
Immobilisations corporelles	6	49,0	49,2	- 0,2	- 0,3
Autres actifs	7	22,9	21,0	+ 1,9	+ 9,4
Comptes de régularisation	7	55,1	53,7	+ 1,4	+ 2,6
TOTAL		8 607,9	7 832,4	775,5	+ 9,9

HORS-BILAN

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
				en valeur	en %
Engagements de financement donnés	15	611,5	459,8	+ 151,7	+ 33,0
Engagements de garantie donnés	15	519,5	485,6	+ 33,9	+ 7,0
Engagements donnés sur titres	15	-	-	-	+ 0,0
Autres engagements	15	933,5	783,5	+ 150,0	+ 19,2
Opérations en devises		341,1	538,7	- 197,6	- 36,7
Engagements sur instruments financiers à terme	16	6 375,8	5 570,8	+ 805,1	+ 14,5



PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
				en valeur	en %
Banques centrales, Comptes courants postaux					
Dettes envers les établissements de crédit	8	1 180,0	1 128,0	+ 52,0	+ 4,6
Dettes à vue		45,1	250,4	- 205,3	- 82,0
Dettes à terme		1 134,9	877,6	+ 257,3	+ 29,3
Opérations avec la clientèle	9	6 991,2	6 243,5	+ 747,7	+ 12,0
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>		2 077,8	2 011,0	+ 66,8	+ 3,3
Comptes à vue		1 672,9	1 605,4	+ 67,5	+ 4,2
Comptes à terme		404,9	405,6	- 0,7	- 0,2
<i>Autres dettes</i>		4 913,4	4 232,5	+ 680,9	+ 16,1
Dettes à vue		4 251,6	3 692,3	+ 559,3	+ 15,1
Dettes à terme		661,8	540,2	+ 121,6	+ 22,5
Dettes représentées par un titre	10	0,1	0,0	+ 0,1	ns
Autres passifs	11	25,7	25,8	- 0,1	- 0,4
Comptes de régularisation	11	90,3	90,3	-	ns
Provisions	12	51,2	50,1	+ 1,1	+ 2,3
Dettes subordonnées		-	-	-	-
Capitaux propres	14	269,4	294,7	- 25,3	- 8,6
Capital souscrit		24,5	24,5	-	-
Primes d'émission		114,9	114,9	-	-
Réserves		78,8	82,4	- 3,6	- 4,3
Provisions réglementées		-	-	-	-
Report à nouveau		(20,2)	-	- 20,2	-
Résultat de l'exercice		71,4	72,9	- 1,5	- 2,0
TOTAL		8 607,9	7 832,4	775,7	+ 9,9

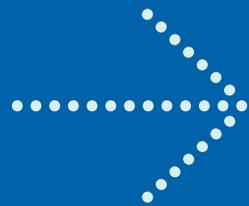
HORS-BILAN

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
				en valeur	en %
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	15	689,0	495,0	+ 194,0	+ 39,2
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	15	2 825,5	2 419,5	+ 406,0	+ 16,8
Engagements reçus sur titres	15	0,0	0,0	+ 0,0	ns
Opérations en devises		-	-	-	-



COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
				en valeur	en %
Intérêts et produits assimilés		194,5	204,4	- 9,9	- 4,8
Intérêts et charges assimilées		- 23,5	- 32,8	+ 9,3	- 28,4
Net des intérêts et produits assimilés	17	171,0	171,6	- 0,6	- 0,3
Revenus des titres à revenu variable	18	0,9	3,4	- 2,5	- 73,0
Commissions (produits)		175,6	165,6	+ 10,0	+ 6,0
Commissions (charges)		- 21,2	- 15,9	- 5,3	+ 35,5
Net des commissions	19	154,4	149,7	+ 4,7	+ 3,1
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	20	45,6	45,3	+0,3	+ 0,7
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés		-	-	-	ns
Autres produits d'exploitation bancaire		2,0	2,4	- 0,4	- 16,8
Autres charges d'exploitation bancaire		- 2,6	- 3,0	+ 0,4	- 12,7
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	21	- 0,6	- 0,6	-	+ 5,1
PRODUIT NET BANCAIRE		371,3	369,4	+1,9	+ 0,5
Frais de personnel	22 & 23	- 116,1	- 114,8	-1,3	+ 1,1
Autres frais administratifs	24	- 111,2	- 112,1	+ 0,8	- 0,8
Dotations aux amortissements		- 10,0	- 9,0	-1,0	+ 10,8
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		- 237,3	- 235,9	-1,4	+ 0,6
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		134,0	133,5	+ 0,5	+ 0,4
Coût du risque	25	- 23,8	- 34,9	+ 11,1	- 31,6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		110,2	98,6	+ 11,6	+ 11,7
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	1,1	10,4	- 9,3	- 89,1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		111,3	109,0	+ 2,3	+ 2,1
Résultat exceptionnel		-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	27	- 39,9	- 36,1	- 3,8	+ 10,5
Dotation nette aux provisions réglementées		-	-	-	-
RÉSULTAT NET		71,4	72,9	-1,5	-2,0



Annexes aux comptes individuels

Note n°1 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

► PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Société Marseillaise de Crédit ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

► CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

La Société Marseillaise de Crédit a appliqué à compter du 1er janvier 2016 :

Le règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables du 23 novembre 2015 modifiant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03 relatif au Plan Comptable Général suite à la transposition de la Directive européenne 2013/04/UE. Les modifications portent essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial, et le mali technique de fusion.

La recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation permet de se rapprocher des dispositions prévues par la norme IAS 19 révisée. Les principales conséquences sont l'enregistrement en résultat des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'incidence de

ce changement de méthode comptable a été comptabilisée à hauteur de 3.5 millions d'euros nets d'impôts dans les capitaux propres au 1er janvier 2016. (Cf. note 14 Evolution des capitaux propres).

► PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

► RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations dispo-

nibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan dont les provisions sur avantages du personnel ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan.

► CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Annexes aux comptes individuels

► DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ A TITRE INDIVIDUEL

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Société Marseillaise de Crédit de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts



enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

► SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.

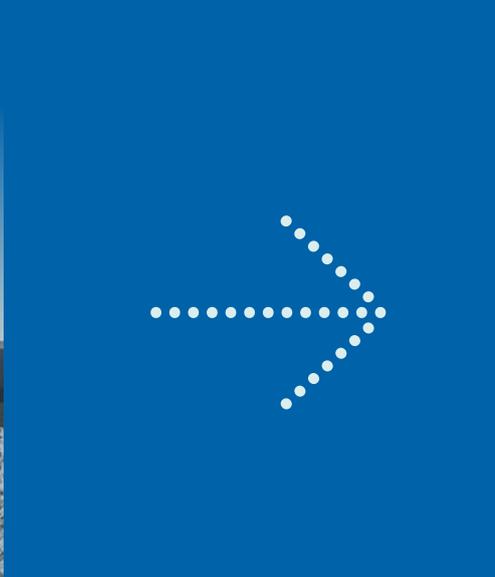
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

► SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Société de Marseillaise de Crédit a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.



► DÉPRÉCIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CRÉDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques de la Société Marseillaise de Crédit répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

► RÉDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

► PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
 - leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.
- Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
 - ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.
- Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Annexes aux comptes individuels

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat. À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit à l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la



capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

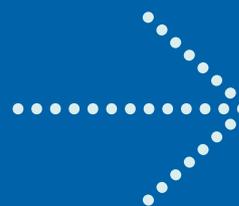
Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société Marseillaise de Crédit, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Société Marseillaise de Crédit, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Société Marseillaise de Crédit.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Société Marseillaise de Crédit, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».



▶ IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Société Marseillaise de Crédit a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

- Gros œuvre 50 ans
- Étanchéité, toiture 20 ans
- Façades 30 ans

Installations techniques

- Ascenseurs
 - Installations électriques
 - Groupes électrogènes
 - Climatisation, désenfumage
 - Chauffage
 - Installations de sûreté et de surveillance
 - Plomberie, canalisations
 - Protection incendie
- 10 à 30 ans

Agencements

- Finitions, second œuvre, abords 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

- Matériel et outillage 5 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Mobilier 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Logiciels créés ou acquis 3 à 5 ans
- Concessions, brevets, licences, etc. 5 à 20 ans

▶ DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



▶ DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

▶ DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Annexes aux comptes individuels

► PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements par signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Société Marseillaise de Crédit estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

► ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Société Marseillaise de Crédit des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Société Marseillaise de Crédit font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

► OPÉRATIONS EN DEVICES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

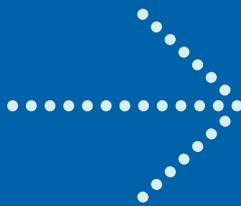
Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations en devises du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

► OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.





Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

► GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

► PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

La Société Marseillaise de Crédit enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

► FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

► AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société Marseillaise de Crédit peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société Marseillaise de Crédit sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Annexes aux comptes individuels

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

► COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

► GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.



► CHARGE FISCALE

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

La Société Marseillaise de Crédit fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous-groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré depuis 2000. La contribution de 10,7 % à laquelle la Société Marseillaise de Crédit était assujettie en 2015 n'est plus applicable pour les sociétés arrêtant leurs comptes à partir du 31 décembre 2016.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

Impôt différé

La Société Marseillaise de Crédit utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33% à 28%, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3%.

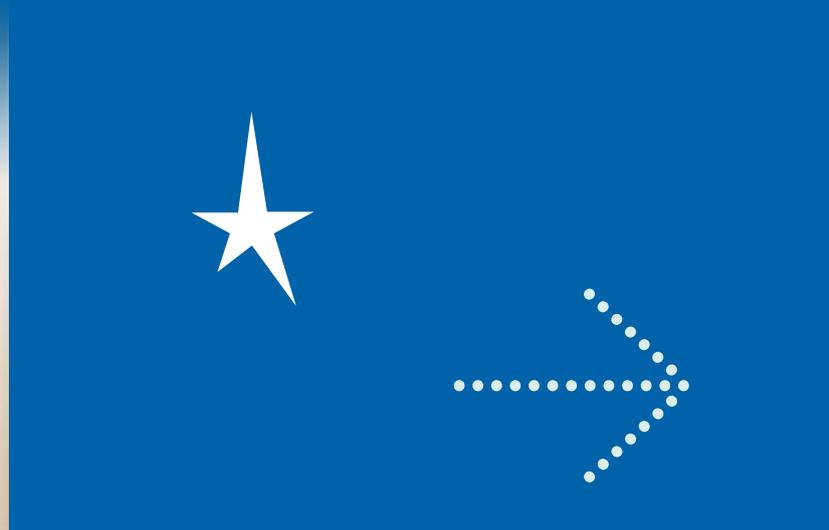
Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- Pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43% ou 28,92%
- Pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13% ou 3,47%

► RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique « Résultat exceptionnel » comprend les produits et charges encourus par la Société Marseillaise de Crédit dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Société Marseillaise de Crédit.





NOTE 2 - CAISSE, BANQUES CENTRALES ET COMPTES COURANTS POSTAUX

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Caisse	31,1	30,2	+ 0,9	+ 3,0
Banques centrales	68,7	63,8	+ 4,9	+ 7,6
Comptes courants postaux	-	-	-	-
TOTAL	99,8	94,0	5,8	6,2

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Comptes et prêts à vue	405,4	94,6	+ 310,8	ns
Comptes ordinaires	405,4	94,6	+ 310,8	ns
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme	1 488,0	1 600,4	- 112,4	- 7,0
Prêts et Comptes à terme	1 479,2	1 591,6	- 112,4	- 7,0
Prêts subordonnés et participatifs	8,8	8,8	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL BRUT	1 893,4	1 695,0	+ 198,4	+ 11,7
Dépréciations	-	-	-	-
TOTAL NET (1) (2) (3) (4)	1 893,4	1 695,0	+ 198,4	+ 11,7

(1) Dont créances douteuses

(2) Dont créances douteuses compromises

(3) Dont opérations avec les banques du Groupe Crédit du Nord

(4) Dont opérations avec le Groupe Société Générale

-	-	-	-
-	-	-	-
1 626,4	1 208,7	+ 417,7	+ 34,6
53,7	25,0	+ 28,7	ns



NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Créances commerciales	77,1	63,8	+ 13,3	+ 20,9
Autres concours à la clientèle	5 749,0	5 278,2	+ 470,8	+ 8,9
- Crédits de trésorerie	833,0	776,5	+ 56,5	+ 7,3
- Crédits d'équipement	1 169,2	1 073,9	+ 95,3	+ 8,9
- Crédits à l'habitat	3 743,9	3 410,3	+ 333,6	+ 9,8
- Autres crédits à la clientèle	3,0	17,5	- 14,5	- 82,7
Comptes ordinaires débiteurs	337,7	317,0	+ 20,7	+ 6,5
Valeurs non imputées	35,9	23,5	+ 12,4	+ 52,9
Créances rattachées	17,1	15,6	+ 1,4	+ 9,1
SOUS TOTAL CRÉANCES SAINES	6 216,8	5 698,1	+ 518,7	+ 9,1
Créances douteuses brutes	192,4	140,1	+52,3	+ 37,4
Dépréciations sur créances douteuses	- 28,6	- 24,4	- 4,2	+ 17,1
Créances douteuses compromises brutes	302,1	301,5	+ 0,6	+ 0,2
Dépréciations sur créances douteuses compromises	- 223,2	- 227,0	+ 3,8	- 1,7
SOUS TOTAL CRÉANCES DOUTEUSES	242,7	190,2	+ 52,5	+ 27,6
TOTAL NET (1) (2)	6 459,5	5 888,3	+ 571,2	+ 9,7

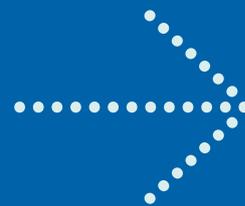
(1) Dont créances remises en garanties de passif	-	-	-	-
(2) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	933,5	783,5	+ 150,0	+ 19,2

Taux de dépréciation des créances douteuses :	50,9%	56,9%
- dont créances douteuses non compromises	14,9%	17,4%
- dont créances douteuses compromises	73,9%	75,3%

En tenant compte des provisions sectorielles et de la provision pour intérêts douteux enregistrées au passif du bilan, le taux de dépréciation des créances douteuses serait de :

	53,6%	60,2%
--	-------	-------

L'évolution du taux de dépréciation des créances douteuses est commentée dans le rapport de gestion.



NOTE 5 - PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

	31/12/2016	31/12/2015
(en millions d'euros)		
Établissements de crédit	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés		
Autres	13,7	16,1
Cotés	-	-
Non cotés	13,7	16,1
SOUS TOTAL	13,7	16,1
Dépréciations	-0,2	-0,1
TOTAL NET	13,5	16,0

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	31/12/2016 Val brute	31/12/2015 Val brute
(en millions d'euros)		
Établissements de crédit	-	-
Cotés	-	-
Non cotés		
Autres	21,2	21,2
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Provençale de Participations	13,6	13,6
Massilia Participations Immobilières	7,6	7,6
SOUS TOTAL	21,2	21,2
Dépréciations	-13,3	-13,6
TOTAL NET	7,9	7,6

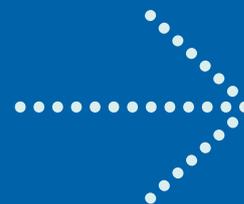


NOTE 6 - IMMOBILISATIONS

(en millions d'euros)	Valeur brute 31/12/2015	Acquisitions	Cessions Sorties	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2016	Amortissements et dépréciations au 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2015
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
Immobilisations incorporelles								
Logiciels	1,7	0,1	-	-	1,8	- 1,6	0,2	0,1
Autres (dont droit au bail, fonds de commerce)	7,5	0,2	- 0,3	-	7,4	- 0,7	6,7	7,5
SOUS-TOTAL	9,2	0,3	- 0,3		9,2	- 2,4	6,8	7,6
Immobilisations corporelles								
Terrains et constructions	44,1	1,7	- 0,1	-	45,7	- 28,5	17,2	18,0
Autres	96,2	7,3	- 1,0	- 0,9	101,6	- 70,6	31,0	30,3
SOUS-TOTAL	140,3	9,0	- 1,1	- 0,9	147,3	- 99,1	48,2	48,3
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION								
Immobilisations corporelles								
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1,3	-	-	-	1,3	- 0,5	0,8	0,9
SOUS-TOTAL	1,3		-	-	1,3	- 0,5	0,8	0,9
TOTAL	150,8	9,4	- 1,4	- 0,9	157,8	- 102,0	55,8	56,8

NOTE 7 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Autres actifs				
Débiteurs divers	22,9	21,0	+ 1,9	+ 9,4
SOUS-TOTAL	22,9	21,0	+ 1,9	+ 9,4
Comptes de régularisation				+ 0,0
Valeur reçues à l'encaissement	1,7	1,2	+ 0,5	+ 51,1
Charges payées ou comptabilisées d'avance	0,8	0,6	+ 0,2	+ 33,6
Impôts différés	12,2	15,1	- 2,9	- 19,3
Produits à recevoir	35,6	33,5	+ 2,1	+ 6,3
Compte d'ajustement change à terme	4,0	2,8	+ 1,2	+ 42,9
Autres comptes de régularisation	0,8	0,6	+ 0,2	+ 35,6
SOUS-TOTAL	55,1	53,7	1,4	+ 2,6
TOTAL	78,0	74,7	+ 3,3	+ 4,5



NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Dettes à vue				
Comptes ordinaires	45,1	250,4	- 205,3	- 82,0
Emprunts et comptes au jour le jour	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	45,1	250,4	- 205,3	- 82,0
Dettes à terme				
Emprunts et comptes à terme	1 134,9	877,6	+ 257,3	+ 29,3
Dettes rattachées	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	1 134,9	877,6	+ 257,3	+ 29,3
TOTAL (1) (2)	1 180,0	1 128,0	+ 52,0	+ 4,6
(1) Dont opérations avec les banques du Groupe Crédit du Nord	1 153,8	1 098,9	+ 54,9	+ 5,0
(2) Dont opérations avec le Groupe Société Générale	-	-	-	-

NOTE 9 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Comptes d'épargne à régime spécial				
A vue	1 672,9	1 605,4	+ 67,5	+ 4,2
A terme	404,9	405,6	- 0,7	- 0,2
SOUS-TOTAL	2 077,8	2 011,0	+ 66,8	+ 3,3
Autres dépôts clientèle à vue				
Sociétés et entrepreneurs individuels	2 402,3	2 019,6	+ 382,7	+ 19,0
Particuliers	1 584,2	1 466,6	+ 117,6	+ 8,0
Clientèle financière	0,7	1,3	- 0,6	- 47,2
Autres	264,4	204,8	+ 59,6	+ 29,1
SOUS-TOTAL	4 251,6	3 692,3	+ 559,3	+ 15,1
Autres dépôts clientèle à terme				
Sociétés et entrepreneurs individuels	603,6	497,4	+ 106,2	+ 21,3
Particuliers (1)	8,3	9,5	- 1,2	- 12,7
Clientèle financière	-	-	-	-
Autres	46,9	30,6	+ 16,3	+ 53,4
SOUS-TOTAL	658,8	537,5	+ 121,3	+ 22,6
Dettes rattachées	3,0	2,7	+ 0,3	+ 10,4
TOTAL	6 991,2	6 243,5	+ 747,7	+ 12,0
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-	-
TOTAL	6 991,2	6 243,5	+ 747,7	+ 12,0

(1) Dont dépôts de garantie

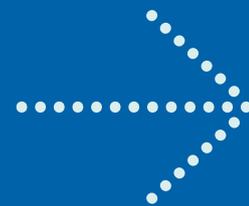


NOTE 10 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Bons de caisse	0,1	0,0	0,1	ns
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	0	0
SOUS-TOTAL	0,1	0,0	0,1	ns
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	-	-	0,0	0,0
TOTAL	0,1	0,0	0,1	ns

NOTE 11 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Autres passifs				
Créditeurs divers	25,7	25,7	- 0,1	- 0,4
SOUS-TOTAL	25,7	25,7	- 0,1	- 0,4
Comptes de régularisation				
Comptes d'encaissement	2,9	3,6	- 0,7	- 19,0
Charges à payer	39,6	41,1	- 1,5	- 3,5
Impôts différés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	8,4	7,7	+ 0,7	+ 8,5
Provision pour IS	35,0	34,8	+ 0,2	+ 0,6
Comptes d'ajustement change à terme	3,9	2,6	+ 1,3	+ 50,4
Autres comptes de régularisation	0,5	0,5	+ 0,0	+ 3,8
SOUS-TOTAL	90,3	90,3	-	ns
TOTAL	116,0	116,0	+ 0,0	ns



NOTE 12 - PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Dépréciations d'actifs				
Établissements de crédit	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	251,8	251,4	+ 0,4	+0,2
SOUS-TOTAL	251,8	251,4	+ 0,5	+ 0,2
Provisions				
Provisions sur engagements hors-bilan	13,2	13,4	- 0,2	- 1,4
Provisions sectorielles	12,0	13,3	- 1,3	- 9,7
Provisions pour risques et charges	26,0	23,4	+ 2,6	+ 11,2
SOUS-TOTAL (2)	51,2	50,1	+ 1,1	+ 2,3
STOCK DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (hors titres) (1)	303,0	301,5	+ 1,5	+ 0,5
Dépréciation de titres	13,5	13,7	- 0,2	- 1,6
TOTAL	316,6	315,2	+ 1,4	+ 0,4

(1) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	Suppression corridor FR/IAS	Dotations		Reprises / Utilisations		Stock au 31/12/2016
			par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	
Dépréciations	251,4		53,0	0,0	- 52,6	0,0	251,8
Provisions de passif	50,1	5,4	5,5	5,6	- 8,0	- 7,4	51,2
TOTAL	301,5	5,4	58,5	5,6	-60,6	-7,4	303,0

(2) Analyse des provisions de passif :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	Suppression corridor FR/IAS	Dotations		Reprises / Utilisations		Stock au 31/12/2016
			par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	
Provisions sur engagements hors-bilan	13,4	-	3,6	-	- 3,8	-	13,2
Provisions sectorielles	13,3	-	0,1	-	- 1,4	-	12,0
Provisions sur avantages au personnel	14,1	5,4	-	5,5	-	- 7,4	17,6
Provisions pour litiges avec la clientèle	2,1	-	1,0	- 0,0	- 0,3	-	2,8
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	7,2	-	0,8	- 0	- 2,4	-	5,6
TOTAL	50,1	5,4	5,5	5,5	-7,9	-7,4	51,2



NOTE 13 - COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans	163,2	170,9	- 7,7	- 4,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	109,2	89,7	+ 19,5	+ 21,7
Ancienneté de plus de 10 ans	68,4	72,5	- 4,1	- 5,7
SOUS-TOTAL	340,8	333,1	+ 7,7	+ 2,3
Comptes d'épargne-logement (CEL)	24,2	25,9	- 1,7	- 6,7
TOTAL	365,0	359,0	+ 6,0	+ 1,7

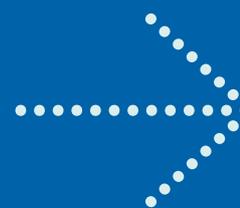
B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	0,1	0,8	- 0,7	- 87,4
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,8	0,4	+ 0,4	ns
Ancienneté de plus de 10 ans	0,0	0,0	-	-
TOTAL	0,9	1,2	- 0,2	-23,9

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (1)

(en millions d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans	0,3	0,1	-	0,4
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,6	0,0	- 0,2	0,3
Ancienneté de plus de 10 ans	4,9	-0,0	- 2,4	2,5
SOUS-TOTAL	5,8	0,1	- 2,6	3,3
Comptes d'épargne-logement (CEL)	-	-	-	0,0
Prêts tirés	-	-	-	0,0
TOTAL	5,8	0,1	- 2,6	3,3

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (voir note n°12)



NOTE 14 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2014	24,5	114,9	103,0	13,9	65,4	0,0	321,7
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 07 mai 2015 (1)			- 20,6	- 13,9	- 65,4		- 99,9
Résultat de l'exercice 2015					72,9		72,9
Bilan au 31 décembre 2015	24,5	114,9	82,4	- 0,0	72,9	0,0	294,7
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2016 (2)				19,0	- 72,9		- 53,9
Résultat de l'exercice 2016					71,4		71,4
Autres mouvements (3)			-3,5	-39,2			-42,8
Bilan au 31 décembre 2016	24,5	114,9	78,8	- 20,2	71,4	0,0	269,4

100 % des actions représentatives du capital social de la Société Marseillaise de Crédit sont détenues par la Crédit du Nord

Les comptes de la Société Marseillaise de Crédit sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord depuis le 30 septembre 2010.

(1) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende : 99,9 millions d'euros.

(2) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende : 53,9 millions d'euros.

(3) Attribution aux actionnaires, à titre d'acompte sur dividende : 39,2 millions d'euros et changement de méthode comptable relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires à hauteur de 3,5 millions d'euros nets d'impôts, 152 788 289,58

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale constate :

Bénéfice de l'exercice 2016	71 364 957,23 euros
+ Report à nouveau antérieur	18 987 638,51 euros
soit un bénéfice distribuable de	90 352 595,74 euros

L'Assemblée Générale décide :

- de verser à titre de dividende	39 231 572,40 euros
- d'affecter au report à nouveau	51 121 023,34 euros

Le dividende par action s'élève à 25,65 euros (1 529 496 actions au total).

Le nouveau report à nouveau se chiffre à	51 121 023,34 euros
--	---------------------

La réserve légale de 2 447 193,60 euros représente 10% du capital social.

La réserve ordinaire s'élève à	76 398 279,69 euros
--------------------------------	---------------------

Un acompte sur dividendes de 39 231 572,40 euros ayant été versé en novembre 2016.



NOTE 15 - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement				
- en faveur d'établissements de crédit	-	-	-	-
- en faveur de la clientèle	611,5	459,8	+ 151,7	+ 33,0
SOUS-TOTAL	611,5	459,8	+ 151,7	+ 33,0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE				
- d'ordre d'établissements de crédit	14,8	22,6	- 7,8	- 34,3
- d'ordre de la clientèle	504,7	463,0	+ 41,7	+ 9,0
SOUS-TOTAL	519,5	485,6	+ 33,9	+ 7,0
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES SUR TITRES				
- d'ordre de la clientèle	0,0	0,0	+ 0,0	ns
SOUS-TOTAL	0,0	0,0	+ 0,0	ns
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES				
- d'ordre d'établissements de crédit	933,5	783,5	+ 150,0	+ 19,2
SOUS-TOTAL	933,5	783,5	+ 150,0	+ 19,2
TOTAL (1) (2)	2 064,5	1 728,9	+ 335,6	+ 19,4
ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	689,0	495,0	+ 194,0	+ 39,2
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	2 825,5	2 419,5	+ 406,0	+ 16,8
Engagements reçus sur titres	0,0	0,0	+ 0,0	ns
TOTAL (3) (4)	3 514,5	2 914,5	+ 600,0	+ 20,6

(1) Dont opérations avec le Groupe Crédit du Nord

1 207,7 1 010,7 + 197,0 + 19,5

(2) Dont opérations avec le Groupe Société Générale

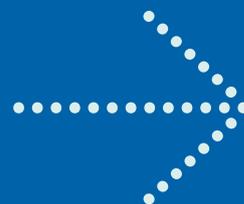
- - - -

(3) Dont opérations avec le Groupe Crédit du Nord

689,1 495,0 + 194,1 + 39,2

(4) Dont opérations avec le Groupe Société Générale

- - - -



NOTE 16 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)

Catégories de contrats selon Règlement
CRB-90-15 modifié

	Opérations clientèle (1)	Retournement opération clientèle (1)	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015	Variation 2016/2015	
	A	A	C	B			en valeur	en %
Opérations fermes								
Opération sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
- Swaps de taux d'intérêts	104,1	104,1	5 551,0	-	5 759,2	5 006,0	+ 753,2	+ 15,0
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles								
Options de taux d'intérêts	76,6	76,6	250,0	-	403,3	326,8	+ 76,5	+ 23,4
Options de change	106,7	106,7	-	-	213,4	238,0	- 24,6	- 10,4
Autres options	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	287,4	287,4	5 801,0	-	6 375,8	5 570,8	+ 805,1	+ 14,5

(1) Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie «A» (spéculatif), de même que leur couverture (seconde colonne).

Pour les Swaps de couverture, la seule contrepartie est le Crédit du Nord.

Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en millions d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Opérations fermes		
Opération sur marchés organisés		
- Contrats à terme de taux d'intérêts		
- Contrats à terme de change		
- Autres contrats à terme		
Opérations de gré à gré		
- Swaps de taux d'intérêts	301,9	270,1
- Autres		
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêts	0,7	0,6
Options de change		
Autres options		
TOTAL	302,6	270,7



NOTE 17 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊT

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				
<i>Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit</i>				
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	9,1	10,0	- 0,8	- 8,5
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	9,1	10,0	- 0,8	- 8,5
<i>Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle</i>				
Créances commerciales	2,0	2,1	- 0,1	- 8,1
Autres concours à la clientèle				
- Crédits de trésorerie	31,1	33,2	- 2,1	- 6,3
- Crédits à l'exportation	0,1	0,1	+ 0,0	+ 15,3
- Crédits d'équipement	29,3	23,7	+ 5,6	+ 23,8
- Crédits à l'habitat	93,6	104,2	- 10,6	- 10,1
- Autres crédits à la clientèle	3,2	4,9	- 1,7	- 35,3
Comptes ordinaires débiteurs	26,1	26,2	- 0,1	- 0,2
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	185,4	194,4	- 9,0	- 4,6
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-	-	ns
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	194,5	204,4	- 9,9	- 4,8
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				
<i>Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit</i>				
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	- 2,7	- 4,7	+ 2,0	- 42,9
Titres et valeurs donnés en pension	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	- 2,7	- 4,7	+ 2,0	- 42,9
<i>Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle</i>				
Comptes d'épargne à régime spécial	- 17,9	- 22,5	+ 4,6	- 20,2
Autres dettes envers la clientèle	- 2,9	- 5,6	+ 2,7	- 49,1
Titres et valeurs donnés en pension	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	- 20,8	- 28,1	+ 7,3	- 26,0
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-	-	-
<i>Autres intérêts et charges assimilées</i>	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	- 23,5	- 32,8	+ 9,3	- 28,4
TOTAL NET	171,0	171,6	- 0,6	- 0,3

NOTE 18 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable				
Provençale de Participations	-	-	-	-
Autres	0,9	0,8	+ 0,1	+ 14,8
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme				
Banque Courtois	-	1,6	- 1,6	ns
Banque Rhône-Alpes	-	1,0	- 1,0	ns
TOTAL	0,9	3,4	- 2,5	- 73,0

Les participations de la Société Marseillaise de Crédit au capital de la Banque Courtois et de la Banque Rhône-Alpes, résultant des apports partiels d'actifs réalisés en 2012, ont été cédées au Crédit du Nord qui détient désormais 100 % de ces deux établissements.

NOTE 19 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Commissions bancaires				
Mouvement	17,9	16,6	+ 1,3	+ 7,9
Gestion de compte	19,1	18,0	+ 1,1	+ 5,9
Dépassement	17,0	16,9	+ 0,2	+ 0,9
Moyens de paiement	2,2	3,2	- 1,0	- 31,2
Gestion des prêts	3,0	2,5	+ 0,5	+ 22,0
Télématiques	6,1	6,0	+ 0,1	+ 1,6
Monétiques	24,6	23,4	+ 1,2	+ 5,2
Engagements	2,1	4,5	- 2,5	- 54,1
Prestations de services	10,6	9,8	+ 0,8	+ 8,1
Autres	1,6	1,7	- 0,1	- 6,1
SOUS-TOTAL	104,2	102,6	+ 1,6	+ 1,6
Commissions financières				
Placement actions et OPCVM	2,2	2,2	+ 0,0	- 3,1
Gestion OPCVM	8,8	8,8	+ 0,0	+ 0,1
Droits de garde	1,9	2,0	- 0,1	- 6,0
Bourse	1,2	1,5	- 0,3	- 20,2
Placement de contrats d'assurance	31,7	28,8	+ 2,9	+ 10,0
Autres	2,2	1,5	+ 0,7	+ 51,3
SOUS-TOTAL	47,9	44,8	+ 3,1	+ 7,0
Commissions sur opérations avec l'étranger				
Opérations d'import-export	1,3	1,3	+ 0,0	- 3,4
Autres	1,0	1,0	+ 0,0	- 0,1
SOUS-TOTAL	2,3	2,3	+ 0,0	- 2,0
TOTAL NET	154,4	149,7	+ 4,7	+ 3,1

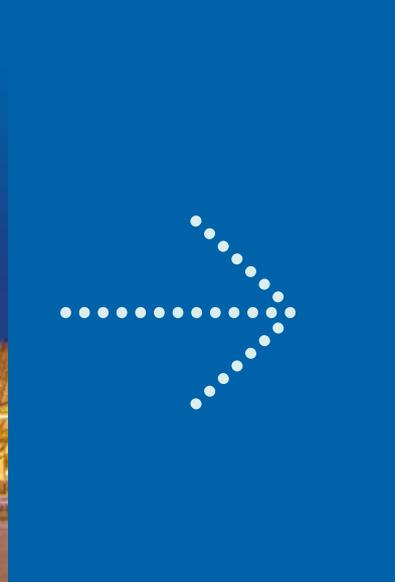


NOTE 20 - RÉSULTAT NET SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Résultat net sur portefeuille de négociation				
Résultat sur instruments financiers à terme	42,9	42,3	+ 0,6	+ 1,3
Résultat net des opérations de change	2,7	2,9	- 0,2	- 7,6
Résultat certificats de dépôts et BMTN	-	0,1	- 0,1	ns
TOTAL NET	45,6	45,3	+ 0,3	+ 0,7

NOTE 21 - AUTRES RÉSULTATS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Résultat net sur cessions d'immobilisations hors d'exploitation				
Plus ou moins-values nettes	-	-	-	ns
SOUS-TOTAL	0,0	0,0	+ 0,0	ns
Produits accessoires				
Revenus des immeubles	0,1	0,0	+ 0,1	+ 67,1
Charges flux monétiques	-	-	-	-
Autres	- 0,6	- 0,5	- 0,1	+ 10,0
SOUS-TOTAL	- 0,5	- 0,5	+ 0,0	+ 3,9
Dotations amortissements Immobilisations hors exploitation	- 0,1	- 0,1	-	+ 4,3
SOUS-TOTAL	- 0,1	- 0,1	-	+ 4,3
TOTAL	- 0,6	- 0,6	+ 0,0	+ 5,1



NOTE 22 - FRAIS DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel	- 68,3	- 68,1	- 0,1	+ 0,3
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	- 25,8	- 26,5	+ 0,6	- 2,7
Charges de retraite	- 9,7	- 9,7	+ 0,0	- 0,2
Régimes à cotisations définies	- 8,8	- 8,5	- 0,3	+ 3,4
Régimes à prestations définies	- 0,9	- 1,2	+ 0,3	- 26,2
Autres charges sociales et fiscales	- 4,2	- 2,4	- 1,8	+ 74,6
Participation, intéressement	- 8,1	- 8,1	+ 0,0	+ 0,4
Intéressement	- 3,5	- 4,1	+ 0,5	- 13,3
Participation	- 4,6	- 4,0	- 0,6	+ 14,3
TOTAL	-116,1	-114,8	- 1,3	+ 1,1

Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque au cours de l'exercice 2016 s'élève à 789 766 euros (rémunérations brutes des membres du Directoire présents au 31/12/2016).

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 32 250 euros.

	2016	2015
Effectif inscrit au 31 décembre	1 529	1 573
Effectif moyen du personnel en activité	1 416,5	1 420,4
- Cadres	781,8	762,8
- Techniciens	610,2	634,6
- Effectifs Monaco	24,5	23,0

NOTE 23

1 - AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement perco).

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

2.1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
A - Valeur actualisée des engagements financés	27,3	25,6
B - Juste valeur des actifs de financement	-22,6	-18,3
C = A + B Solde des régimes financé	4,7	7,3
D - Valeur actualisée des engagements non financés	0,4	0,4
E - Effet du plafonnement d'actif	-	-
C + D + E = SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN	5,1	7,7

Notes :

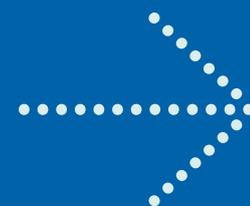
1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. Composantes du coût des prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services de l'année y compris charges sociales	1,0	1,1
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-	-
Effet des liquidations	-	-
Intérêts nets	0,1	0,1
Transferts d'actifs non reconnus	-	-
Modifications du périmètre de consolidation et autres ajustements de la période	-	-
A - Composantes reconnues en résultat	1,1	1,2
Ecarts actuariels liés aux actifs (1)	- 0,4	- 2,2
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,0
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	1,8	- 0,3
Ecarts actuariels d'expérience	1,0	- 0,0
Effet du plafonnement d'actifs	-	-
B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2,3	- 2,5
C = A + B TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	3,4	- 1,4

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets



2.3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1. Variations de la valeur actualisée des obligations

(en millions d'euros)

	2016	2015
Valeur au 1er janvier	26,0	27,6
Coût des services de l'année y compris charges sociales	1,0	1,1
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-	-
Effet des liquidations	-	-
Intérêts nets	0,3	0,3
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	0,0	-
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	1,8	- 0,3
Ecarts actuariels d'expérience	1,0	0,0
Conversion en devises	-	-
Prestations servies	- 2,3	- 2,6
Modifications du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	-	0,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	27,7	26,0

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs de financement (actifs du régime et actifs distincts)

(en millions d'euros)

	2016	2015
Valeur au 1er janvier	18,3	18,5
Charges d'intérêt liées aux actifs de régime	0,3	0,2
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	-	-
Ecarts actuariels liés aux actifs	0,4	2,2
Conversion en devises	-	-
Cotisations salariales	-	-
Cotisations patronales	6,0	-
Prestations servies	- 2,3	- 2,6
Modifications du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, liquidations et autres	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	22,6	18,3



2.4. Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement (tous régimes confondus et cotisations futures)
La juste valeur des actifs du régime se compose à 24% en Obligations, 58% en Actions, 18% en Autres.

Le régime présente un taux de couverture de 94%

2.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts se décomposent :

(en millions d'euros)	2016	2015
Actifs des régimes	0,7	2,4
Actifs distincts	-	-

2.5. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'escompte	1,0%	1,6%
Taux d'inflation long terme	1,5%	1,9%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales (1)		
Avant 30 ans	Cadres : 4.80% - Non Cadres : 4.30%	Cadres : 4.80% - Non Cadres : 4.30%
30-50 ans	Cadres : 2.80% - Non Cadres : 2.30%	Cadres : 2.80% - Non Cadres : 2.30%
A partir de 50 ans	Cadres : 1.80% - Non Cadres : 1.50%	Cadres : 1.80% - Non Cadres : 1.50%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	16,2	15,8
Duration (en années)	10,4	9,5

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (-0.1% à 3 ans ; 0.2% à 5 ans ; 1.0% à 10 ans ; 1.5% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est fonction de la durée du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la durée du régime : (1.1% à 3 ans ; 1.2% à 4-5 ans ; 1.5% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.



2.6. Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

En pourcentage de l'élément mesuré	31/12/2016	31/12/2015
Variation de +1% du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	- 9,5 %	- 8,2 %
Variation de +1% du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	12,0 %	10,1 %
Variation de +1% du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	12,0 %	10,1 %

2 - AVANTAGES A LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel du Groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les comptes épargne temps et les médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivants la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

NOTE 24 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Impôts et taxes	- 8,5	- 8,2	- 0,3	+ 4,0
Autres charges				
Loyers et charges locatives	- 10,3	- 10,4	+ 0,1	- 1,2
Frais postaux et télécommunications	- 3,8	- 3,8	+ 0,1	- 0,7
Services extérieurs et divers	- 19,1	- 22,4	+ 3,2	- 14,6
Transports et déplacements	- 4,9	- 4,9	+ 0,0	+ 0,1
Charges refacturées par le Groupe	- 69,3	- 66,2	- 3,3	+ 4,8
Charges refacturées au Groupe	4,7	3,8	+ 0,9	+ 25,1
SOUS-TOTAL	-102,7	-103,9	+ 1,2	- 1,1
TOTAL	-111,2	-112,1	+ 0,8	- 0,8

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS (1)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	73,0	68,0	73,0	68,0	5,8	5,0
Missions accessoires						

(1) Commissaires aux comptes de la succursale de Monaco



NOTE 25 - COUT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Charge nette des provisions sur créances douteuses clientèle				
Dotations aux provisions	- 46,5	- 56,2	+ 9,7	- 17,3
Reprises de provisions	29,1	28,2	+ 0,9	+ 3,3
Créances irrécouvrables non provisionnées	- 3,6	- 3,7	+ 0,1	- 1,9
Récupération sur créances amorties	0,9	0,5	+ 0,4	ns
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	- 20,9	- 11,5	- 9,4	+ 81,4
Utilisations de provisions	20,9	11,5	+ 9,4	+ 81,4
Effets d'actualisation sur provisions et créances douteuses	- 4,0	- 5,0	+ 1,0	- 18,6
SOUS-TOTAL (1)	- 24,1	- 36,2	- 12,1	- 33,4
Charge ou produit net des provisions pour risques				
<i>Sur engagements par signature</i>				
Dotations	- 3,6	- 3,2	- 0,4	+ 13,7
Reprises	3,8	2,8	+ 1,0	+ 38,4
<i>Sur litiges</i>				
Dotations	- 1,0	- 0,4	- 0,6	ns
Reprises	0,3	0,4	- 0,1	- 32,9
Utilisations de provisions	0,0	0,0	+ 0,0	ns
Pertes couvertes par une provision	0,0	0,0	+ 0,0	ns
Pertes non couvertes par une provision	- 0,5	- 0,6	+ 0,1	- 9,2
<i>Sur concours douteux clientèle</i>	0,0	1,1	- 1,1	- 100,0
SOUS-TOTAL	- 1,0	0,1	- 1,2	ns
Autres provisions				
Dotations aux provisions sectorielles	- 0,1	0,0	- 0,1	ns
Reprises de provisions sectorielles	1,4	1,2	+ 0,2	+ 15,0
SOUS-TOTAL	1,3	1,2	+ 0,1	+ 10,6
TOTAL	- 23,8	- 34,9	+ 11,1	- 31,6

(1) Depuis 2013, harmonisation de la comptabilisation des provisions dans le Groupe Crédit du Nord convergeant vers une méthodologie statistique en conformité avec la norme IFRS 9 sur le provisionnement collectif.

NOTE 26 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Résultat net sur titres de participation et filiales				
Plus ou moins-values nettes (1)	0,9	9,7	- 8,8	- 91,2
Provisions sur titres	0,2	- 0,1	+ 0,3	ns
SOUS-TOTAL	1,1	9,6	- 8,5	- 88,9
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation				
Plus-values de cession	0,1	0,8	- 0,9	- 91,2
Moins-values de cession	0,0	- 0,0	-	ns
SOUS-TOTAL	0,1	0,8	- 0,7	- 91,0
TOTAL	1,1	10,4	- 9,3	- 89,1

(1) En décembre 2015, les participations de la Société Marseillaise de Crédit au capital de la Banque Courtois et de la Banque Rhône-Alpes, résultant des apports partiels d'actifs réalisés en 2012, ont été cédées au Crédit du Nord qui détient désormais 100 % de ces deux établissements. Cette opération s'est traduite par une plus-value de cession de 9,7 M€.

NOTE 27 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016/2015	
			en valeur	en %
Charge fiscale courante	- 35,2	- 35,2	+ 0,0	- 0,2
Charge fiscale différée	- 4,8	- 0,9	- 3,9	ns
TOTAL	-39,9	-36,1	- 3,8	+ 10,5

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôt (en millions d'euros)	111,3	109,0
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3% et la contribution exceptionnelle de 10,7%)	38,00%	38,00%
Différences permanentes	0,73%	0,26%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,09%	-2,92%
Effet de l'imposition des dividendes selon le régime mère-filles	-0,03%	-0,87%
Solde de l'impôt sur les sociétés de l'année précédente	0,96%	0,40%
Effet fiscal des Prêts à Taux Zero	-0,63%	-0,57%
Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat	-0,03%	-0,03%
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	-0,63%	-0,65%
Variation de la provision PEL /CEL	-0,83%	0,82%
Indemnités de fin de carrière	-1,40%	0,34%
Commissions d'apport payées	-0,92%	-1,48%
Primes spéciales d'ancienneté	0,50%	0,04%
Autres éléments divers	0,24%	-0,19%
Taux effectif d'imposition	35,87%	33,15%

NOTE 28 - EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILÉS SELON LA DURÉE RESTANT A COURIR

(en millions d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2016				
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	607,0	13,8	161,6	1 111,0	1 893,4
Opérations avec la clientèle	1051,2	561,8	2 224,2	2 622,3	6 459,5
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	1 658,2	575,6	2 385,8	3 733,3	8 352,9
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	358,2	193,7	148,0	480,2	1 180,0
Opérations avec la clientèle	6 587,8	69,5	334,0	0,0	6 991,3
Dettes représentées par un titre	0,1	-	-	-	0,1
TOTAL	6 946,1	263,2	482,0	480,2	8 171,4

NOTE 29 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 Décembre 2016

Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenu (en%)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2015	Résultat de l'exercice 2015	Dividendes encaissés en 2015
---------	------------------------------	------------------------------------	--	---	---------------------------------------	---------------------------	-----------------------------	------------------------------

(en milliers d'euros)

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par la Société Marseillaise de Crédit, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque

Filiales (50% au moins du capital détenu)

Provençale de Participations 75 rue Paradis - 13006 Marseille	6 720	734	100	7 454	-	-	-	264	-
Massilia Participations Immobilières 75 rue Paradis - 13006 Marseille	400	- 1	99,99	399	-	31	-	34	-

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Participations non reprises au paragraphe A

b) Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016



Aux actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables exposés dans la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels – 2. Comparabilité des comptes » de l'annexe relatifs à :

- la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée, et le mali technique de fusion ;
- l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que sur l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion du directoire. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG & AUTRES
Vincent Roty

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER

Rapport spécial des commissaires aux comptes

SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES



Aux Actionnaires,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée depuis la clôture à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

→ Avec la société **Massilia Participations Immobilières**, filiale de votre société

Votre société détient un compte courant d'associé sur Massilia Participations Immobilières. Votre société a renoncé jusqu'au 31 Décembre 2016 à exiger le remboursement de son compte courant d'associé.

Le montant du compte courant s'élève à 395 726,92 Euros au 31 Décembre 2016. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE ET ASSOCIES

Jean-Marc MICKELER

**ERNST & YOUNG
ET AUTRES**

Vincent ROTY





RAPPORT
ANNUEL
2016



Société Marseillaise de Crédit

